



HAL
open science

À propos des “palais” (e2-gal) sumériens

Bertrand Lafont, Camille Lecompte

► **To cite this version:**

Bertrand Lafont, Camille Lecompte. À propos des “palais” (e2-gal) sumériens. *Topoi Orient - Occident*, 2022, pp.7-56. hal-03887707

HAL Id: hal-03887707

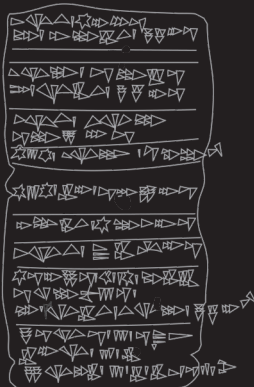
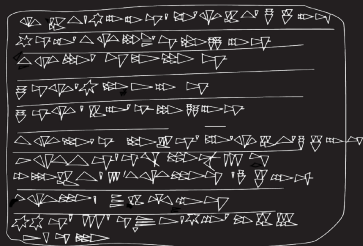
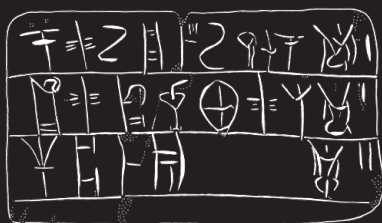
<https://hal.science/hal-03887707v1>

Submitted on 21 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ΤΟΠΟΙ





ORIENT - OCCIDENT



Ouvrage édité par

*la Société des Amis de la Bibliothèque Salomon Reinach
et l'École française d'Athènes*

Comité d'honneur (au 01.01.2020) :

Jean ANDREAU, Alexandre FARNOUX, Ian MORRIS, Catherine VIRLOUVET

Comité de Rédaction (au 01.01.2020) :

Marie-Françoise BOUSSAC, Roland ÉTIENNE, Pierre-Louis GATIER, Jean-François SALLES, Laurianne MARTINEZ-SÈVE, Jean-Baptiste YON

Responsable de la Rédaction : Marie-Françoise BOUSSAC

Adjoint : Jean-Baptiste YON

Maison de l'Orient et de la Méditerranée — Jean Pouilloux
5/7 rue Raulin, F-69365 Lyon Cedex 07, France

marie-francoise.boussac@mom.fr

www.topoi.mom.fr

<http://www.persee.fr/collection/topoi>

© Société des Amis de la Bibliothèque Salomon Reinach

© École française d'Athènes

ISSN : 1764-0733

ISBN : 978-2-86958-559-1

Illustration de couverture : tablettes d'Ougarit (RS 15.094 et RS 15.073), copie Juan Pablo Vita ; tablette mycénienne (recto de MY Oe 106), copie Massimo Perna.

Illustrations du dos : a-ko-no-to ka-ra-pe-we.

Topoi Supplément 16

PALAIS SANS ARCHIVES, ARCHIVES SANS PALAIS

Palais, archives et territoires en Orient et en Égée

**Table ronde internationale, Nanterre, Maison René Ginouvès
17 novembre 2015**

Textes réunis par Françoise Rougemont

Sommaire

Françoise ROUGEMONT, «Présentation»	5
Abréviations	6
Les palais : critères, définitions, modèles ?	
Bertrand LAFONT et Camille LECOMPTE, « À propos des “palais” (e ₂ -gal) sumériens »	7-56
Stefan JAKOB, « Le palais médio-assyrien. Un centre politique et administratif »	57-72
Françoise ROUGEMONT et Juan Pablo VITA, « Palais et archives : organisation administrative des palais dans le monde mycénien et à Ougarit »	73-107
Palais et archives : rapports, fonctions et développements	
Pascal BUTTERLIN, « Le grand palais royal de Mari : dernières recherches au cœur du système palatial (2005) »	109-139
Olivier VENTURE, « Le site de Yinxu à Anyang (env. 1400-1050 av. n. è.) : un palais sans archives ? »	141-153
Laura COUSIN, « L'occupation des palais de Babylone d'après la répartition de la documentation textuelle (VI ^e -V ^e siècles av. J.-C.) »	155-169

Palais, archives et territoires

Maria Emanuela ALBERTI et Artemis KARNAVA, « Palais, résidences et archives : le maillage des territoires en Crète à l'époque minoenne »	171-193
Maurizio DEL FREO, « Archives et palais dans le monde mycénien : quelques observations »	195-216
Aline TENU, « Le contexte archéologique des archives médio-assyriennes »	217-231
Francis JOANNÈS, « Conclusions »	233-240
Index	241-246

PRÉSENTATION

À l'âge du Bronze, dans le monde égéen comme au Proche-Orient et en Asie, de nombreux bâtiments interprétés comme des « palais » sont attestés. Ils se distinguent des autres constructions par leur taille et/ou par leur originalité dans plusieurs domaines, et apparaissent comme les centres du pouvoir politique par excellence ; ils servent également de résidence à l'autorité politique qui exerçait le contrôle sur son territoire. Un certain nombre de « palais » ont livré des documents écrits, aussi bien au Proche-Orient que dans le monde égéen et en Extrême-Orient. Toutefois, dans plusieurs domaines chrono-géographiques, la situation documentaire relative aux « palais » et aux archives palatiales est plus compliquée : les sources textuelles ne coïncident pas nécessairement avec la documentation archéologique. Certains palais n'ont pas livré d'archives administratives et économiques. Par ailleurs, on peut trouver des archives palatiales hors des édifices palatiaux proprement dits, dans d'autres bâtiments fouillés sur le même site ou même en dehors de ce site « central », ce qui invite à réfléchir à la fois sur la hiérarchie éventuelle des sites et sur le maillage du territoire contrôlé par les palais.

La table ronde *Palais sans archives, archives sans palais : archives, palais et territoires en Égée et en Orient*, issue du projet de recherche collectif *Palais de l'âge du Bronze, en Égée et en Orient* de l'UMR 7041 ArScAn, s'est tenue à la Maison René Ginouvès le 17 novembre 2015 ; elle a réuni à la fois des spécialistes du monde égéen (palais minoens et mycéniens), du Proche et de l'Extrême-Orient, mais aussi des archéologues et des spécialistes des textes, de manière à confronter, entre autres, tous les types de sources, à s'interroger sur les éléments de définition et de terminologie des palais, sur les relations entre les différentes catégories de témoignages disponibles, sur l'organisation administrative des palais et leur rapport avec le territoire qu'ils dominent. Les textes ont été réunis et édités par Fr. Rougemont.

Abréviations

AhW	Akkadisches Handwörterbuch
AoF	Altorientalische Forschungen
AOAT	Alter Orient und Altes Testament
AOS	American Oriental Series
ARM	Archives Royales de Mari
AVO	Altertumskunde des Vorderen Orients. Archäologische Studien zur Kultur und Geschichte des Alten Orients
BAH	Bibliothèque archéologique et historique
BAR-IS	British Archaeological Reports – International Series
BATSH	Berichte der Ausgrabung Tall Šeḫ Ḥamad/Dūr-Katlimmu
BEFAR	Bibliothèque des Ecoles françaises d’Athènes et de Rome
CAD	Chicago Assyrian Dictionary
CUSAS	Cornell University Studies in Assyriology and Sumerology
FAOS	Freiburger Altorientalische Studien
ISIMU	ISIMU. Revista sobre Oriente Próximo y Egipto en la antigüedad
LAPO	Littératures anciennes du Proche-Orient
M.A.R.I.	Mari, Annales de Recherches Interdisciplinaires
MARV	Mittelassyrische Rechtsurkunden und Verwaltungstexte
NABU	Nouvelles Assyriologiques Brèves et Utilitaires
PAPhS	Proceedings of the American Philosophical Society
RIMA	The Royal Inscriptions of Mesopotamia, Assyrian Periods
RIME	The Royal Inscriptions of Mesopotamia, Early Periods
RSO	Ras Shamra-Ougarit
SIMA-PB	Studies in Mediterranean Archaeology – Pocket Books
TAPhS	Transactions of the American Philosophical Society
WVDOG	Wissenschaftliche Veröffentlichungen der Deutschen Orient-Gesellschaft

À PROPOS DES «PALAIS» (e₂-gal) SUMÉRIENS

Introduction¹

En Mésopotamie méridionale, il est habituel de caractériser le III^e millénaire avant notre ère (l'âge du Bronze ancien des archéologues) comme le temps de la suprématie des Sumériens et de l'émergence des Akkadiens. Pour cette longue période, les archéologues n'ont guère exhumé de bâtiment pouvant clairement s'apparenter à un «palais royal»². Il faut cependant reconnaître la difficulté qu'ils rencontrent pour distinguer temples, palais et simples résidences, parmi les bâtiments de ces époques anciennes qu'ils fouillent. Alors que, en Syrie, le palais royal d'Ebla du III^e millénaire possède les attributs à part entière d'un tel édifice, plus particulièrement un immense lot d'archives, les premiers palais de Mésopotamie bien identifiés, avec leurs espaces spécifiques (cours, salle du trône, etc.), datent davantage du début du II^e millénaire, avec notamment celui qui vient assez spontanément à l'esprit quand il s'agit d'évoquer un grand palais royal : le palais de Mari, dont il ne faut cependant jamais omettre de souligner le caractère très exceptionnel.

Les historiens s'accordent pourtant sur un point : c'est au cours de cette longue période du III^e millénaire qu'a émergé peu à peu une réelle «autorité royale» : la royauté a fini par s'imposer en Mésopotamie, d'abord dans le cadre des cités-États sumériennes, puis surtout avec les «empires» d'Akkad et d'Ur III.

-
1. Les abréviations employées dans cet article, en particulier celles se rapportant aux éditions de textes présargoniques, suivent celles utilisées par le site du CDLI.
 2. On laisse ici de côté les débats archéologiques sur la nature des bâtiments fouillés à Jemdet Nasr (voir remarques ci-dessous), Tell Uqair, Eridu, Tell Asmar ou Kiš, mais aussi le cas du palais présargonique de Mari, qui se trouve en Syrie. On pourra se reporter pour ces questions à MARGUERON 1982, HUOT 1990 et MATTHEWS et MATTHEWS 2017.

Cette question de la recherche sur les palais est importante, car longtemps, chez les historiens de la Mésopotamie, on a considéré que le palais n'était qu'un développement tardif issu d'une institution qui l'aurait précédé pour gouverner les cités-États sumériennes : celle du temple³.

Alors, où sont les palais de ces rois mésopotamiens du III^e millénaire ? Aucune des capitales sumériennes ayant fait l'objet de fouilles n'a livré un tel bâtiment, à l'exception de Kiš. À Lagaš et surtout Ĝirsu, il a pu être « raté » par les fouilleurs, comme on le verra ; on n'a rien pour Akkadé, bien sûr, puisque cette capitale n'a jamais été retrouvée. Mais pourquoi aucune résidence palatiale remplissant les fonctions imparties à l'autorité royale n'a-t-elle été retrouvée à Ur, capitale royale pourtant bien fouillée par L. Woolley, et cela ni pour l'époque archaïque, ni même, en un sens, pour l'époque d'Ur III⁴ ?

Pour toute cette longue période de mille ans et pour faire référence aux travaux préparatoires qui ont mené au présent programme collectif de recherche sur les palais orientaux de l'âge du Bronze, on se trouve donc ici dans un contexte où l'on dispose de textes faisant allusion au palais, mais d'aucun palais archéologiquement attesté. Soit la situation, envisagée par les participants à ce programme, d'« archives sans palais », qui contraste avec celle où l'on a des « palais sans archives ».

Dans les textes de cette période, le mot sumérien que l'on traduit généralement par « palais » est e_2 -gal. Il apparaît dès l'époque archaïque et il est à l'origine du mot akkadien *ekallum* (voir ci-dessous n. 6).

L' e_2 -gal, c'est d'abord une « e_2 » au même titre que les autres, c'est-à-dire une « maison », une « maisonnée » ou un « domaine » : structure élémentaire de la société, de l'économie et des institutions sumériennes, l' e_2 peut caractériser aussi bien un temple (maison du dieu), un palais (maison du roi), un domaine familial ou une quelconque unité institutionnelle fonctionnant sur le modèle de l'*oikos*⁵. L'autorité politique, la structure de l'économie, tout autant que l'ordre social, étaient tous formés, à cette époque du III^e millénaire, sur ce même modèle de la maisonnée, de haut en bas d'une sorte de pyramide d'*oikoi* aboutissant finalement au roi.

-
3. Il n'y a pas lieu de retracer ici, ni même de résumer les grands débats historiographiques qui se sont multipliés jusqu'à la fin de notre xx^e siècle, dans le cadre de la théorie dite de la « cité-temple », à propos de la supposée rivalité entre le palais et les temples dans les cités-États sumériennes au cours des deux premiers tiers du III^e millénaire. Il est fait allusion à cette question un peu plus loin, avec les éléments de bibliographie auxquels on pourra se reporter en dernier lieu.
 4. Concernant le bâtiment du site d'Ur connu sous le nom de « palais d'Ur-Nammu et de Šulgi », voir ci-dessous n. 169.
 5. Il existe une bibliographie conséquente à ce sujet. Il reste commode de se référer à GELB 1979 et à SCHLOEN 2002.

Le « palais » (e_2 +gal) n'est donc, étymologiquement, qu'une « grande maison »⁶. C'est généralement celle où réside le roi (lugal) qui est lui-même un « grand homme » (lu_2 +gal). Il est habituel, en assyriologie, d'établir, surtout postérieurement à l'époque sumérienne, une sorte d'équation e_2 -gal = « palais royal ». Mais la situation n'est pas aussi simple qu'il y paraît, étant donné notamment la nature polysémique de ce mot. L' e_2 -gal peut en effet caractériser :

- un bâtiment où réside le souverain
- le centre du pouvoir politique, siège du gouvernement
- le domaine royal, centre de l'activité économique
- un organisme de nature administrative
- une entité légale et symbolique
- n'importe quelle grande résidence, temple, ou même prison⁷.

Pour tenter de préciser les choses, nous avons lancé une enquête la plus systématique possible⁸ pour repérer toutes les mentions du mot e_2 -gal dans les sources textuelles du III^e millénaire (quel que soit le genre de ces textes) et pour essayer d'en détailler le sens, Camille Lecompte pour les périodes les plus anciennes et Bertrand Lafont pour la fin du III^e millénaire, en espérant au total pouvoir affiner les critères permettant de préciser les diverses acceptions du terme e_2 -gal à l'époque sumérienne.

1. Problématiques relatives à l' e_2 -gal lors de l'époque présargonique

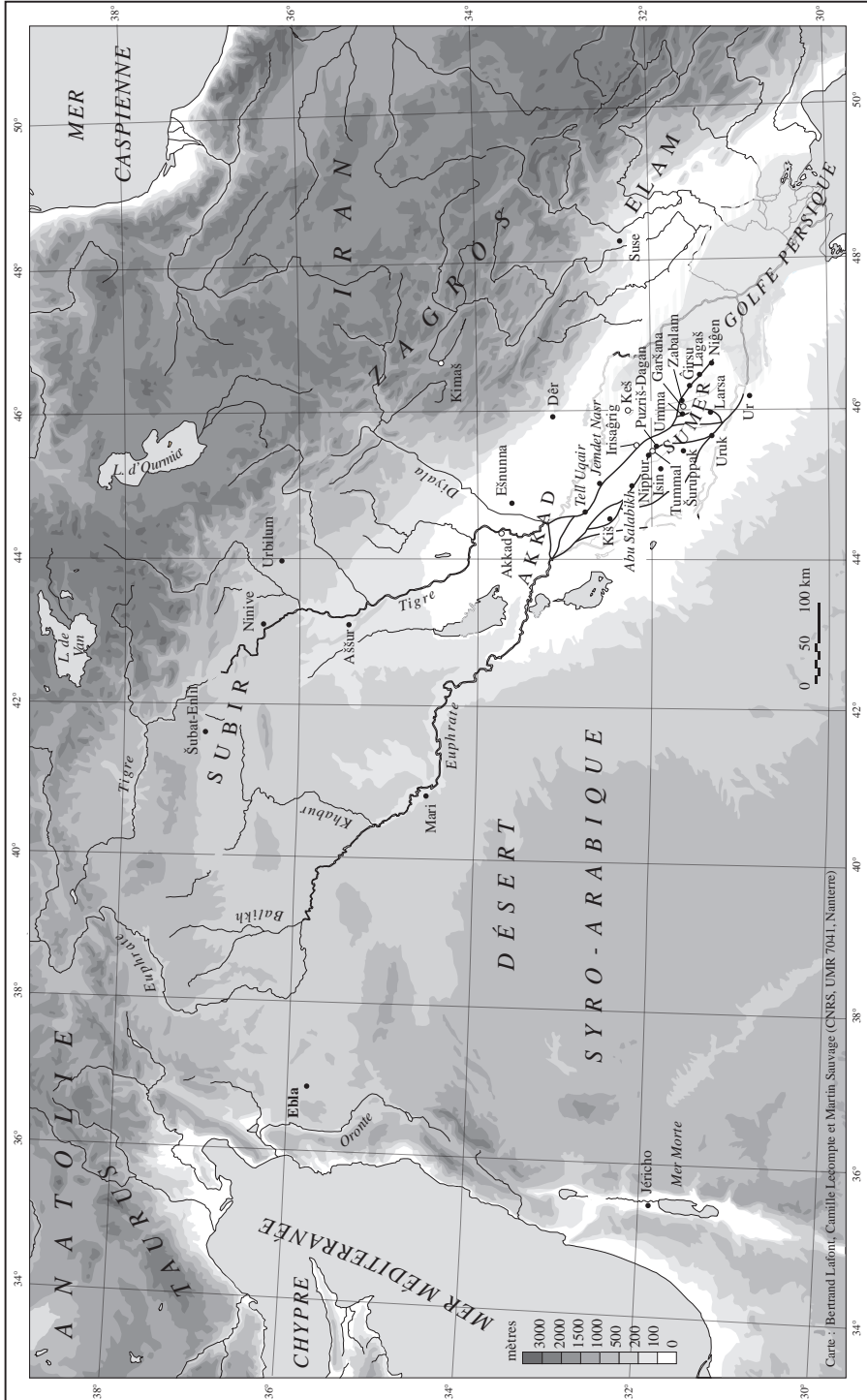
1.1. Généalogie du palais : incertitudes du début du III^e millénaire

Les premières sources écrites de la fin du IV^e et du début du III^e millénaires, datant plus précisément de l'époque dite d'Uruk, ne semblent pas témoigner clairement de l'existence d'un palais désigné comme e_2 -gal, dans la mesure où le meilleur exemple d'une institution sûrement identifiable avec des restes architecturaux, le « Large Building » du site de Jemdet Nasr, dont la fonction ne se déduit apparemment pas de ses restes, était désigné par le signe AB, à interpréter

6. À propos de l'étymologie et des aspects linguistiques du terme e_2 -gal, voir tout récemment RUBIO 2017.

7. Cf. HALLO 1979.

8. En nous référant d'abord au *status quaestionis* complet dans les deux contributions que N. Postgate et W. Sallaberger ont rédigées pour l'article « Palast » du *Realllexikon der Assyriologie* (POSTGATE 2003-2005 et SALLABERGER 2003-2005). Voir aussi l'article *ekallu* dans le volume E du *Dictionnaire assyrien de Chicago* (CAD).



Carte : Bertrand Lafont, Camille Lecompte et Martin Sauvage (CNRS, UMR 7041, Nanterre)

probablement comme $e\check{s}_3$, « sanctuaire »⁹. La combinaison des signes $E_{2a/b}$ et GAL en une même ligne dans les sources de cette époque reste également d'une lecture incertaine et ne se rapporte pas nécessairement à un « palais »¹⁰. Par conséquent, on ne saurait apparemment tirer aucune conclusion quant au siège de l'institution « royale » ni quant à la possible implication d'un palais désigné comme e_2 -gal dans les plus anciennes sources.

Plus tard, lors de la période dite Dynastique Archaique I-II, le palais est pour la première fois sûrement identifiable en quelques occurrences. En premier lieu, le terme e_2 -gal est attesté dans de rares contextes administratifs documentant principalement une fonction professionnelle qui lui est associée, celle de nu -banda₃, « surveillant, inspecteur »¹¹. Pour le reste, le terme e_2 -gal apparaît également dans l'onomastique et plus particulièrement dans le nom Amar- e_2 -gal, qui peut se traduire comme « le veau du palais ». Ces données peuvent être corrélées aux nombreuses attestations du mot lugal, roi, dans l'anthroponymie¹², en faveur de l'importance de l'institution royale. Toutefois, les archives découvertes à Ur proviennent de restes identifiables, d'après les reconstructions proposées par G. Benati, avec les

-
9. Voir à ce sujet ENGLUND 1998, p.24-27; SALLABERGER 2003-2005, p.200. Pour une analyse architecturale, voir MARGUERON 1982, p.23-34, dont les conclusions démontrent l'incertitude relative à la fonction de ce bâtiment – dont on ne peut savoir s'il était un palais ou un temple : « Il reste certain qu'aucun trait distinctif d'un temple n'est décelable dans ce foisonnement anarchique de murs et de murets bien souvent sculptés par les fouilleurs eux-mêmes. [...] Quant à y définir un palais, ce n'est guère plus facile pour les mêmes motifs, et aussi parce que si des palais ont existé à cette époque on n'en connaît pas encore les caractéristiques essentielles ». Voir plus récemment MATTHEWS et MATTHEWS 2017, p.365. À titre spéculatif, l'on pourrait envisager ici un centre administratif dépendant du palais, comme ce devait être le cas à Ur dans les restes d'où proviennent les tablettes du DA I-II, cf. BENATI 2015.
10. On peut citer les exemples suivants : BagM 22, W 24008,12. O0102. 1N₃₄ SUHUR SANGA_a ME_a GAL_a E_{2a} [] où le signe GAL_a peut être associé à n'importe lequel des autres signes. CUSAS 1, 22. O0101. [] 'E_{2a} '1 GAL_a '1 TI_a SANGA_a DUB_a, que rien n'interdit d'interpréter comme le principal scribe (umbisaĝ-gal dub). CUSAS 1, 94. O0201a. [] SANGA_a SANGA_a '1 GAL_a '1 E_{2a} '1. Une des attestations les moins incertaines se trouve en CUSAS 31, 120. O0202. 1N₁ E_{2a} GAL_a, mais le reste du texte semble ne se rapporter qu'à des anthroponymes; voir également CUSAS 1, 177. On peut également relever MSVO 1, 128. O0203. URU_{a1} PA_a E_{2a} '1 GAL_a '1 []. MSVO 3, 12. O0301. 4N_{39a} '2 NIN GAL_a E_{2a}. MSVO 3, 33. O0101. [] 1N₁₈ 4N₃ 3N₄₀ DUB_a E_{2b} GAL_a ŠAM₂.
11. UET II, 112. R0103'. nu -banda₃ e_2 -gal. Voir BURROWS 1935, p. 14. À ces références, on peut ajouter UET II, 170. O0104. 1N₁ ninda e_2 -gal MUŠ₃' (collation d'après les photographies disponibles sur le site du CDLI, P005756).
12. Voir l'index des noms propres établi par BURROWS UET II, p. 34-35. ANDERSSON 2012, notamment p. 35.

bureaux du temple de Nanna¹³. Par ailleurs, la rareté des attestations du palais et du « roi » comme acteurs politiques semblent impliquer qu'à Ur, les fonctions suprêmes n'étaient pas nécessairement détenues par un tel type de souverain, mais éventuellement par un « gouverneur », *ensi_x* (écrit PA.SI), soit que cette dernière cité fût soumise à une puissance politique extérieure, soit que d'autres institutions se soient interposées¹⁴.

Si l'on progresse dans le temps, les archives de l'époque de Fara (vers 2600) révèlent cette fois le fonctionnement de l'*e₂-gal*, qui, d'après Visicato et Pomponio¹⁵, constituait l'une des trois principales institutions de la ville de Šuruppak, avec l'*e₂-geme₂* et l'*e₂-iri*, respectivement « maison des servantes » et « maison de la ville ». Le souverain de cette cité, dont le titre est désigné en sumérien comme *ensi₂-GAR* (*gal*), serait davantage connecté avec l'*e₂-geme₂* tandis que le « palais » inclurait, dans les archives existantes, une partie significative du personnel. La reconstruction proposée par les deux auteurs, dont Sallaberger rappelle d'ailleurs qu'elle comporte une part d'incertitude en raison du laconisme des sources, ne semble pas promouvoir le « palais » au centre de la vie politique de Šuruppak, ce qui peut paraître surprenant¹⁶. Cette question devrait faire l'objet de futures recherches afin de confirmer ou infirmer les hypothèses exprimées par Visicato et Pomponio. Il est à vrai dire préjudiciable à toute analyse sur l'importance du « palais », *e₂-gal*, que les prérogatives qui lui sont imparties dans les textes de Fara n'aient pas fait l'objet d'une étude systématique, qui offrirait une certaine perspective face aux apories dont l'historiographie est devenue captive.

1.2. Problématique et historiographie des textes du Dynastique Archaique IIIb

La question du rôle du palais est principalement évaluée à l'aune des textes de la période succédant à celle de Fara, qui est tenue pour l'âge de rivalité entre ces entités politiques conventionnellement désignées comme cités-États¹⁷. Plus spécifiquement, les sources écrites venant du site de Telloh, ancienne Ĝirsu,

13. Voir notamment à ce propos BENATI 2015.

14. Voir notamment BENATI et LECOMPTE 2016, p. 22-24.

15. POMPONIO et VISICATO 1994 ; VISICATO 1995, p. 119-121. Mentionnons également la corrélation proposée par MATTHEWS et MATTHEWS 2017, p. 366-368, entre des restes architecturaux du site de Abū Šalābīh et l'attestation d'un roi, notamment de la cité d'Ereš, du même site.

16. SALLABERGER 2003-2005, p. 201.

17. Pour une vue d'ensemble sur la cité-État sumérienne, voir entre autres GLASSNER 2000 et WESTENHOLZ 2002.

principalement découvertes hors de tout contexte archéologique¹⁸, inspirèrent diverses théories historiques qui déterminèrent les termes d'un débat encore ouvert. Ce site correspondait à la plus grande ville de l'État désigné comme celui de Lagaš, nom d'une autre cité de taille également importante : y gouvernait alors la Première Dynastie de Lagaš, fondée par le roi Ur-Nanše. Les sources qui y furent retrouvées se répartissent notamment entre :

- des inscriptions royales, se présentant généralement sous la forme d'une énumération de temples construits ou d'un récit, par exemple relatif à la guerre avec la cité voisine d'Umma¹⁹ ;

- des tablettes administratives, pour un total d'environ 1750²⁰, dont la majorité appartient à l'institution d'abord nommée e_2-mi_2 (« maison des femmes »), puis, à partir du roi Urukagina, $e_2-dBa-U_2$, « temple de la déesse Ba-U », la parèdre du dieu tutélaire de la ville de Ĝirsu, Nin-ĝirsu, sous le contrôle de l'épouse du souverain – selon une analogie entre couple « royal » et divin ; d'autres archives, d'une ampleur plus réduite, s'en distinguent (voir ci-dessous) ;

- quelques contrats de vente qui proviennent en partie de la sphère des souverains²¹.

Les sources des autres sites, qui ne seront pas considérées ici en raison des limites imparties à notre enquête, offrent évidemment un complément intéressant, mais moins propice à une évaluation du rôle du palais, soit que les corpus qui nous sont parvenus demeurent plus réduits que ceux de Ĝirsu – constat valable pour les tablettes de Nippur, dont le total s'élève à environ 300 – soit qu'ils ne soient encore qu'incomplètement publiés, notamment dans le cas d'Umma²².

Rappelons ici brièvement que l'un des principaux problèmes historiographiques des études assyriologiques concerne l'organisation politique des cités-États sumériennes du III^e millénaire et plus précisément la part théocratique

18. Sur Telloh et les fouilles qui y furent menées, cf. PARROT 1948 et, plus récemment, HUH 2008 ; REY 2016, p.5-35.

19. Par commodité, nous ne renvoyons ici qu'à la plus récente publication, FRAYNE 2007. Voir également STEIBLE 1982a et 1982b.

20. On se rapportera notamment à SELZ 1995a, p.9-10 ; MAGID 2001, p.313-314 ; SELZ 2011 ; SCHRACKAMP 2013, p.447 avec bibliographie.

21. Voir notamment GELB *et al.* 1991 et EDZARD 1968.

22. De nombreux textes viennent à l'heure actuelle tout juste d'être publiés. Voir SCHRACKAMP et SALLABERGER 2015, p.74, note 179, et SCHRACKAMP 2015b, p.211, note 139, pour une mise au point récente respectivement sur les textes d'Umma et de Nippur.

des régimes anciens, à travers le concept de cité-temple²³. Voici près d'un siècle, la théorie de l'État-temple²⁴ fut défendue par divers auteurs, notamment Deimel, selon qui les Sumériens ne purent exploiter leur pays et mettre en œuvre les installations hydrauliques nécessaires à l'agriculture que sous l'égide du temple, qui était alors l'institution majeure de cette civilisation – constat qui présuppose d'ailleurs l'existence d'une telle organisation à l'époque d'Uruk, pourtant mal connue. Au cours du III^e millénaire, ce système aurait eu tendance à se désagréger. Selon ce point de vue, le souverain des cités sumériennes était principalement considéré comme le représentant terrestre de la divinité tutélaire de la cité. Si la place du palais ne semble alors pas clairement définie, elle ne peut être que reléguée comme un parent pauvre. Diverses critiques, qui insistent par exemple sur la place de la propriété privée, furent par la suite émises à l'encontre de ce cadre théorique²⁵. De même, plusieurs auteurs se sont accordés à discréditer le concept d'État-temple pour caractériser l'organisation politique des cités sumériennes²⁶. Comme le rappelle Foster, l'une des pierres d'achoppement de la théorie de l'État-temple et de ses contempteurs réside dans le texte des *Réformes d'Urukagina*, qui a suscité une abondante littérature assyriologique²⁷. En dépit des innombrables difficultés philologiques propres à ce texte, son contenu peut être résumé comme suit : le souverain Urukagina commence par dresser une liste de certaines des constructions entreprises sous son règne, puis décrit les abus du passé dont il affirme qu'il les a rectifiés. Parmi les réformes proclamées par Urukagina figure la restitution des temples et de leurs biens aux divinités, dont on estime qu'elle se traduit dans les textes administratifs par la substitution à la clause « propriété de Para₁₀-nam-tar-ra », l'épouse du souverain Lugal-an-da, prédécesseur d'Urukagina, qui caractérise à la fois les denrées, domaines agraires et rations, par « propriété de Ba-U₂ ». C'est notamment ce texte qui inspira à Deimel l'idée qu'Urukagina aspirait à restaurer l'État-temple dont il supposait qu'il était, à force de sécularisation, en proie à la décadence.

-
23. L'historiographie de ce problème est présentée synthétiquement par FOSTER 1981, p. 225-230 ; GLASSNER 2000, p. 40-43 ; SCHRAKAMP 2013, p. 445-446.
24. Par commodité, nous ne renvoyons ici qu'à quelques références : DEIMEL 1931 ; FALKENSTEIN 1954. Les assyriologues se réfèrent aux concepts de *Tempelstadt* et *Tempelstaat*.
25. GELB 1969. DIAKONOFF 1974. Voir les références bibliographiques dans FOSTER 1981, p. 228-229, et SCHRAKAMP 2013 p. 446.
26. FOSTER 1981 ; GLASSNER 2000. La discussion de SCHRAKAMP 2013 est de premier ordre pour le sujet traité ici.
27. Notre but n'étant pas de rassembler la bibliographie exhaustive à ce sujet, nous renvoyons aux références suivantes pour plus de détails sur les interprétations diversement proposées : HRUŠKA 1971 ; FOSTER 1981, p. 230-237 ; SCHRAKAMP 2013, p. 454-457 ; SCHRAKAMP 2015a, p. 335-342 ; SEMINARA 2015.

Toutefois, Foster comme Maekawa ou plus récemment Schrakamp ont affirmé l'inverse de Deimel, à savoir que la création de l'institution du « temple de Ba-U₂ » (e₂-dBa-U₂) constitua une innovation administrative, qui peut notamment se comprendre comme une mainmise des souverains sur le patrimoine de la cité en profitant de leur statut de représentants des dieux sur terre²⁸. Le but sous-jacent aux réformes d'Urukagina est toutefois encore considéré, notamment par Selz, à l'aune d'une crise économique menaçant les institutions étatiques²⁹. En outre, Seminara rappelle le caractère purement idéologique du texte des *Réformes* et insiste sur les *topoi* littéraires qu'il comporte, relativisant quelque peu par là sa valeur comme source purement historique³⁰.

Ces mêmes *Réformes d'Urukagina* ont permis à Schrakamp d'introduire la notion de palais, puisque, comme cela sera rappelé ci-dessous, ce dernier auteur estime que les archives administratives démontrent l'emprise du palais sur les temples et leurs biens : ainsi, le vernis idéologique affirmant que les biens des temples furent rendus aux divinités permit à la maisonnée du souverain, et par là au palais, de confirmer leur contrôle sur les ressources du pays³¹. Pourtant, comme rappelé par Schrakamp³² lui-même, le terme e₂-gal n'est mentionné que dans des circonstances spécifiques dans les *Réformes d'Urukagina*, sans être automatiquement assimilé à la « maisonnée » royale :

E1.9.9.1. ix. 2-6.

« De ce que les administrateurs des temples acquittaient les taxes au palais, le maškim (un huissier) en (= de cette responsabilité) fut déchu »

E1.9.9.3. ii. 10'-21'.

« après que les intendants, les chefs (de troupe), les lamentateurs, les fermiers et les brasseurs apportaient les moutons à laine, les tondaient dans le palais, lorsque les moutons étaient purs/blancs (?), leur laine était apportée au palais »

Le terme e₂-gal y désigne également un des sanctuaires du dieu Nin-ĝirsu :

E1.9.9.3. i. 7-9.

« Il (Urukagina) bâtit le palais de Tiraš »

Si, donc, les *Réformes d'Urukagina* mettent bien en évidence le rôle du souverain – que ce soit dans le sens où l'entendait Deimel, ou selon les interprétations de Maekawa et Foster – celui du « palais » reste documenté de manière plus

28. MAEKAWA 1973-1974; FOSTER 1981; SCHRAKAMP 2013; SCHRAKAMP 2015a, p.335-342 et 371.

29. Cf. SELZ 1999-2000, p.16-20.

30. SEMINARA 2015, p.427-429.

31. SCHRAKAMP 2015a, p.341, suivant notamment MAEKAWA 1973-1974.

32. SCHRAKAMP 2013, p.457.

restreinte³³. Le palais y est avant tout considéré comme le lieu d'acquittement d'un type de taxe (IL_2) et de la tonte des moutons, deux informations qui s'avèrent cohérentes avec les données des textes administratifs. En revanche, comme l'a bien souligné Selz³⁴, la mention de l' e_2 -gal entendu comme sanctuaire de Nin-ĝirsu témoigne sans équivoque de l'absence de frontière entre les institutions séculières et religieuses.

1.3. Une typologie du terme e_2 -gal dans la documentation de Ĝirsu

Dans sa réévaluation du rôle du temple de Ba- U_2 et de son archive, SCHRAKAMP 2013, p.447-452, propose une classification des activités attestées et met en avant plus spécifiquement que le contrôle des biens précieux et de luxe, la circulation des métaux, de l'argent et des textiles de haute qualité, les aspects militaires, seraient autant de secteurs qui relèveraient principalement du palais. L'une de ses principales conclusions, sur laquelle nous reviendrons, le conduit à affirmer que le temple était subordonné au palais et qu'une certaine distinction dans les prérogatives des deux institutions peut être établie, dessinant ainsi en « creux » une image de l'organisation palatiale³⁵. Afin de confronter cette analyse aux données ne concernant que le palais, nous proposons ici de dresser une typologie des mentions du seul terme e_2 -gal – par conséquent distingué du souverain et du couple royal – dans les textes de Ĝirsu, plus particulièrement dans l'archive de l' e_2 - mi_2/e_2 - d Ba- U_2 ³⁶.

-
33. En outre, les *Réformes* attestent de l'emploi du terme e_2 - $ensi_2$, traduit par Frayne comme « biens (*estate*) de l' $ensi_2$ ».
34. SELZ 2014, p.243 note 17. Rappelons ici que ROSENGARTEN 1960b, p.14, avait également hésité dans sa traduction du terme e_2 -gal entre palais et « grand temple ». Voir également ci-dessous 2.2.
35. Cf. aussi SCHRAKAMP 2015a, p.371.
36. Voir les analyses préliminaires offertes par WESTENHOLZ 1984, p.18 note 1. Un premier état de la question sur le palais avait été présenté par BAUER 1972, p.101 (AWL 6), qui avait notamment mis en lumière les éléments suivants : le terme « palais » désigne un temple et une « bestimmte Bauform » ; deux palais, l'un à Ĝirsu, l'autre à Niĝen, sont connus ; le palais apparaît uniquement lorsque le souverain est actif au nom de l' e_2 - mi_2/e_2 - d Ba- U_2 ou lorsque cette dernière institution approvisionne le palais, « so ist nicht auszumachen, wie weit die e_2 -gal mit der Wirtschaft des Gottes Nin-ĝirsu zu tun hatten ».

1.3.1. Le saĝĝa du palais

Un des principaux administrateurs de l'e₂-gal, si on l'entend bien comme « palais », est un responsable désigné comme saĝĝa³⁷, généralement à la tête de temples, voire d'implantations semi-urbaines³⁸. Quatre personnes portant cette charge sont connues, dont la responsabilité ou les sources les concernant se répartissent chronologiquement comme suit³⁹ :

Lugal-an-da ensi ₂	1	Ša ₃ -tar ⁴⁰	
	2	Ša ₃ -tar (?) ⁴¹	Épouse d'Ur-e ₂ -zi-da ⁴²
	3	Ša ₃ -tar ⁴³	
	4		Ur-e ₂ -zi-da, dit défunt ⁴⁴
	5	---	---
	6	---	---

37. Cf. déjà VISICATO 2000, p. 76-77 ; SALLABERGER 2003-2005, p. 201.

38. Cf. GRÉGOIRE 1962, p. 12-13 ; LECOMPTE 2015, p. 230-233.

39. VISICATO 2000, p. 76-77, avait déjà repéré et collecté l'ensemble des attestations relatives aux saĝĝa e₂-gal, sans proposer de classification chronologique, tâche désormais réalisable à la suite de son étude liminaire.

40. Lugalanda 1 : Nik 1, 53. f. v 6-7 ; RTC 61. f. vi 8-9.

41. DP 578. f. ii 3-4. En l'absence du nom du souverain, les éléments de prosopographie relatifs à Ša₃-tar permettent de dater ce texte soit du règne de Lugalanda soit – moins probablement selon nous – de celui d'Urukagina.

42. Lugalanda 2 : Nik 1, 125. f. 9-10 : il s'agit d'un des textes de donation de « lait et malt purs » se rapportant à l'épouse d'Ur-e₂-zi-da qui y reçoit 0.2.0 gur d'orge (≈ 72 litres).

43. Lugalanda 3 : DP 42. f. iv 2-3 ; VS 14, 179. f. i 2-3. Signalons en outre : DP 134. rs. I 17-18, du règne de Lugalanda, mais dont l'année n'est pas préservée.

44. Lugalanda 4 : DP 218. rs. ii 5-6, se rapporte à sa mort : 1 maš Ur-e₂-zi-da / saĝĝa e₂-gal / ba-uš₂-a / ba-gu₇. Ce même saĝĝa est en outre mentionné en HG 12. rs. vi 3-4, dépourvu de date.

Urukagina ensi ₂ Urukagina lugal	1	---	---
	1	Da-da ⁴⁵	Anonyme (probablement Da-da) ⁴⁶
	2	Ša ₃ -tar ⁴⁷	U ₂ -U ₂ ⁴⁸
	3	Anonyme (U ₂ -U ₂ ?) ⁴⁹	U ₂ -U ₂ ⁵⁰
	4		U ₂ -U ₂ ⁵¹
	5		U ₂ -U ₂ ⁵²
	6		U ₂ -U ₂ ⁵³
	7		U ₂ -U ₂ ⁵⁴

Il est probable que Ur-e₂-zi-da, mentionné en même temps que Ša₃-tar, fût en réalité un ancien saĝĝa déjà défunt lors de la deuxième année de règne de Lugal-an-da, hypothèse qui permet d'expliquer leur attestation simultanée. Ce dernier y apparaît néanmoins par l'intermédiaire de son épouse et n'est désigné comme défunt que lors de l'année Lugal-an-da 4. Quant aux mentions contemporaines de Ša₃-tar et U₂-U₂, elles pourraient s'expliquer par le fait que celui-là remplaça brièvement Da-da avant de laisser sa place à celui-ci (qui apparaît d'ailleurs au huitième mois de l'année).

-
45. Urukagina lugal 1 : VS 14, 164. rs. I 2-3.
46. Urukagina lugal 1 : DP 629. f. iii 3-4.
47. Urukagina lugal 2 : VS 27, 72. f. i 8 - ii 1.
48. Urukagina lugal 2 : DP 113. rs. iv 6-7 (huitième mois) ; Erm 08379+08405 (neuvième mois ; inédit, accessible sur CDLI, P225765). rs. iv 3'-4'.
49. Urukagina lugal 3 : DP 631. f. iii 2.
50. Urukagina lugal 3 : CT 50, 36. rs. vi 6-7 ; DP 477. rs. i 1-2 ; DP 632. f. iii 2 (saĝĝa anonyme à identifier avec U₂-U₂) ; FAOS 15/2, 118. f. iv 15-16 ; HSS 3, 8. f. iv 18-19 ; HSS 3, 9. f. v 4-5 ; HSS 3, 10. f. v 2-3 ; HSS 3, 11. f. 4 12-13 ; HSS 3, 17. rs. vi 1-2 ; Nik 1, 63. rs. ii 1-2.
51. Urukagina lugal 4 : FAOS 15/2, 120. rs. v 2-3 ; HSS 3, 34. rs. i 15 - ii 1 ; VS 14, 28. rs. i 4-5.
52. Urukagina lugal 5 : HSS 3, 35. rs. i 9-10 ; HSS 3, 36. rs. i 16 - ii 1 ; Nik 1, 3. rs. v 2-3 ; TSA 35.f. vii 10-11.
53. Urukagina lugal 6 : CTNMC 03. rs. i 6-7 ;
54. Urukagina lugal 7 : AoF 38 003-014. rs. ii 2-3 ; BIN 8, 391. rs. iii 5-6. Mentionnons, enfin, un texte de l'époque d'Urukagina lugal, mais dont la date n'est pas préservée : Erm 14340 (inédit, accessible sur CDLI, P225748).

Le saĝĝa du palais apparaît en divers contextes purement administratifs déjà répertoriés par Visicato⁵⁵ : U₂-U₂ est ainsi responsable de la gestion de fourrages mensuels pour des veaux⁵⁶ ou de la comptabilité d'objets en bois⁵⁷. Son implication dans la vie agraire est peu documentée, mais une tablette précise que Ša₃-tar reçoit un lopin de terre de 6,48 hectares⁵⁸ au titre d'une tenure tandis que U₂-U₂ semble également prendre en charge une parcelle agraire dont la superficie n'est pas préservée⁵⁹. À deux reprises, des saĝĝa non nommés, mais peut-être à identifier avec Da-da et U₂-U₂, reçoivent la charge de mener des travaux sur un mur d'enceinte, bad₃, du temple de Ba-U₂⁶⁰. U₂-U₂ semble en outre recevoir une petite quantité d'orge de 72 litres qu'il reverse à des artisans (ĝeš-kiĝ₂-ti)⁶¹. Da-da reçoit par ailleurs des textiles lors d'une fête de la déesse Ba-U₂⁶². Le saĝĝa semble également acquitter la taxe maš-da-ri-a, tel Ša₃-tar⁶³ qui dépose des offrandes lors de fêtes religieuses⁶⁴. Enfin, à plusieurs reprises, les tablettes se réfèrent à des personnes qui sont dites « vivre avec le saĝĝa », U₂-U₂⁶⁵.

-
55. VISICATO 2000, 76-78.
56. AoF 38 003-014, BIN 8, 391, CTNMC 003, HSS 3, 34-36, Nik 1, 63, TSA 35 (voir ci-dessus pour les références aux lignes exactes ainsi qu'aux dates).
57. DP 477, VS 14, 28.
58. DP 578.
59. Erm 14340.
60. DP 629. f. iii. 3, et 631. f. iii. 2.
61. AWAS 118, HSS 3, 8-11. Ces mentions sont à lier avec Nik 1, 3, qui rapporte simplement que U₂-U₂ est responsable d'un travailleur.
62. VS 14, 164. rs. i. 1-3.
63. Par exemple en DP 42. f. iii. 11-iv. 3 : 1 maš lugud₂-da (« un petit chevreau »), 0.0.2 zi₃-KAL (soit environ 12 litres de farine, parfois lue zi₃-sig₁₅), 2 contenants de bière d'épeautre (2 dug kaš KAL). VS 14, 179 : 1 agneau (1 sila₄ nita).
64. Par exemple en DP 134, Nik 1, 53, RTC 61.
65. Par exemple en CT 50, 36 (Lugal-aya₂-ĝu₁₀), DP 113 (deux hommes Lugal-i₃-nun et Lugal-aya₂-ĝu₁₀ et une femme, Za-na), Erm. 08379+08405 (Za-na), AWAS 120 (Lugal-aya₂-ĝu₁₀), HSS 3, 17 (Lugal-aya₂-ĝu₁₀). Voir ci-dessous.

1.3.2. *Le personnel du palais*

Les personnes dont la charge est liée au palais sont les suivantes⁶⁶ :

- ugula ša₃ e₂-gal-ka, « surveillant de l'intérieur du palais »⁶⁷ ;
- nu-banda₃ e₂-gal, « inspecteur du palais »⁶⁸ ;
- les portiers du palais, i₃-du₈ e₂-gal⁶⁹ ;
- les « anciens du palais », ab-ba e₂-gal⁷⁰ ;
- « homme » du palais (lu₂ e₂-gal)⁷¹.

D'autres catégories de personnel résident, d'après les sources de Ġirsu, dans le palais, certains, comme vu ci-dessus, auprès du saġġa⁷² :

-
66. Contrairement à SALLABERGER 2003-2005, p. 201, nous n'avons pas inclus les soldats parmi le personnel en poste au palais, dans la mesure où la seule tablette qui semble les associer à ce lieu, Nik 1, 131, emploie le locatif pour signaler qu'ils consomment de la farine « dans le palais ».
67. Ukg. 32. 3: édition en STEIBLE 1982a, p. 346; SCHRACKAMP 2010, p. 293-294. C'est Inanna-ur-saġ qui occupe cette charge. Les doutes émis à juste titre par STEIBLE 1982b, p. 175, sur l'interprétation du terme ša₃ e₂-gal et la possibilité qu'il se réfère en réalité à un groupe, « ceux du palais », peuvent être toutefois écartés, si l'on considère que l'on retrouve une même désignation topographique plus tard, durant l'époque d'Ur III (par exemple SALLABERGER 1993, p. 221).
68. Cf. GELB *et al.* 1991, p. 86, texte 23 (contrat de Lum-ma-tur II) obv. x 1-2.
69. DP 623. rs. iv 3; DP 624. f. iv 2, deux « portiers du palais », Ur-du₆ et Lum-ma-teš₂-ġu₁₀, SALLABERGER 2003-2005, p. 201.
70. Amar-^dŠuba₃: VS 25, 105. f. ii 4-5; En-si: VS 14, 180. f. iii 7-8; Šeš-tur: DP 184. f. i 2-3. BAUER 1972, p. 350 et 353 (AWL 126), suivi par SELZ 1995a, p. 110 note 401 et 126 note 494, propose de traduire le terme par « Palastältester ».
71. Nik 1, 104. f. ii 2-3. Ur-e₂ / lu₂ e₂-gal-la. Il s'agit d'un texte relatif à des montants d'orge še gub-ba, dont MAEKAWA et NAKAHARA (MAEKAWA 1977, p. 4-5 et 23) ont démontré qu'ils correspondaient à une forme de taxe; Ur-e₂ quant à lui acquitte cette redevance sous forme d'orge se substituant à une somme d'argent.
72. Comme l'observe MAEKAWA 1973-1974, p. 131 et 132 note 74, ces mentions de personnes résidant dans le palais se trouvent notamment dans les listes de ration de type 4 (lu₂-di₄-di₄-la-ne); selon cet auteur, le personnel qui y est inclus aurait d'abord appartenu à la maisonnée d'Urukagina avant d'être transféré sur le compte du temple de Ba-U₂: « The organizations of Uru-KA-gi-na's children were related closely to the "palace" (é-gal) ».

– des échantons, *sagi* : *Aya₂-da-gal-di*⁷³; *Aya₂-diĝir-ĝu₁₀*⁷⁴; certains d’entre eux sont associés ensemble, *Aya₂-bad₃-ĝu₁₀* avec *Aya₂-diĝir-ĝu₁₀* et *Šeš-lu₂-du₁₀* avec *Aya₂-da-gal-di*⁷⁵;

– des « femmes »⁷⁶ : *Aya₂-teš₂-ĝu₁₀* et *Ama-teš₂-ĝu₁₀*⁷⁷; *Za-na*⁷⁸; *Ĝa₂-ka-nam-ĥe₂-ti*, qui est dite d’ailleurs *ar₃-du₂*⁷⁹, tout comme *Nin-ĝu₁₀-da-kuš₂*⁸⁰;

– d’autres hommes : *Ur-saĝ*, *Šu-tur-ga-ti* et *^dNin-ĝir₂-su-lu₂-ĝu₁₀*⁸¹; *Sipa-^dEn-ki*⁸²; *Lugal-i₃-nun* et *Lugal-aya₂-ĝu₁₀* « résident auprès de *U₂-U₂* »⁸³.

Le personnel le plus important pour notre sujet est celui désigné en sumérien comme *ša₃-dub e₂-gal*, « (ceux enregistrés) dans les tablettes du palais », groupe correspondant avant tout à une désignation administrative⁸⁴. Il constitue une entrée que l’on trouve dans les tablettes de ration dites de Type 2 – c’est-à-dire celles concernant les rations des « personnes qui n’ouvrent pas les yeux », *igi-nu-du₈*, les porteurs, *il₂* et ceux « enregistrés individuellement » – et qui rassemble diverses professions, dont la liste fut dressée par Prentice :

« HAR.TU women (HAR.TU-munus-me), cupbearers (*sagi*), cooks (*muhaldim*), messengers (*sukkal*), persons of the store room (*lu₂-e₂-nig₂-ka*), persons of the ‘inner

-
73. BIN 8, 359. f. v 9-11 (reconstruction); DP 119. f. v 4-6 (cf. MAEKAWA 1973-1974, p. 133 note 74); HSS 3, 25. f. v 8-10; Nik 1, 22. f. v 10-12 (reconstruction).
74. BIN 8, 359. f. vii 13-14 (reconstruction); HSS 3, 26. rs. ii 12-13. HSS 3, 27. rs. ii 14. Nik 1, 16. rs. i 3-4. Nik 1, 22. rs. i 2. Erm 14343. rd. iii 2’-3’. AWAS 124. rs. ii 1-2.
75. *Aya₂-da-gal-di* et *Šeš-lu₂-du₁₀* apparaissent ainsi en : DP 116. f. vii 14-15; AWAS 124. obv. vi 4-5; HSS 3, 26. f. v 5-6; HSS 3, 27. f. vi 13 - rs. i 1; Nik 1, 16. f. vi 6-7. *Aya₂-diĝir-ĝu₁₀* et *Aya₂-bad₃-ĝu₁₀* en : DP 116. rs. ii 14-15.
76. Voir PRENTICE 2010 p. 43.
77. AWAS 122. f. iii 4-6. BIN 8, 359. f. iii 7-9. DP 116. f. iv 2-4. DP 119. f. iii 10-12. Erm 14343. f. iii 6-8. HSS 3, 25. f. iii 6-8. Nik 1, 16. f. iii 11-13. Nik 1, 22. f. iii 7-11.
78. DP 113. rs. iv. 4-7. Erm. 08379+08405 rs. iv 1’-2’.
79. Par exemple en BIN 8, 259. rs. i 1-3. DP 116. rs. iii 2-3 (*ar₃-du₂*). DP 199. rs. i 9 (MAEKAWA 1973-1974, p. 133 note 74). HSS 3, 26. rs. ii 14.
80. DP 116. f. vii 17; HSS 3, 27. rs. I 4 (reconstruction).
81. DP 119. f. vi 1-3 (cf. MAEKAWA 1973-1974, p. 133 note 74).
82. DP 119. f. ii 4 (cf. MAEKAWA 1973-1974, p. 133 note 74).
83. DP 113. rs. iv 1-2.
84. DEIMEL 1931 p. 108; BAUER 1972 p. 196 et 646; MAEKAWA 1973-1974, p. 92 note 20, p. 94-95; SELZ 1995a, p. 58 et 67; SELZ 1993, p. 176-177; PRENTICE 2010, p. 30-40.

room' (lu₂ e₂-ša₃-ga), hot water persons (lu₂ a-kum₂), scribes (dub-sar) hairdressers (su-i₂), a cleaner/washer (gab₂-UŠxKID₂) and a statue attendant (lu₂ alan) »⁸⁵

Comme le démontrent les tables récapitulatives établies par Maekawa et Prentice du montant de rations allouées à cette catégorie, le personnel « enregistré sur les tablettes du palais » recevait des quantités standard d'orge allant de 12 à 72 sila₃ (environ 12 à 72 litres), selon le statut. Les enfants perçoivent 12 sila₃, tandis que les professions recevant le plus haut montant sont certaines des femmes dites ar₃-du₂, des scribes et des échantons. Ce groupe rassemble, comme le rappelle Prentice, environ 30 personnes⁸⁶. L'interprétation de l'ancrage institutionnel de ce groupe varie, soit qu'il se soit agi de membres de l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂ ayant travaillé pour le palais, soit que la situation soit inverse et que ces individus aient appartenu au palais pour être détachés auprès de la première institution⁸⁷. Conformément aux conclusions de Prentice, il ressort des données disponibles que la première hypothèse est plus vraisemblable⁸⁸.

Une des autres caractéristiques du palais que Schrakamp mit en lumière réside dans le contrôle exercé sur l'armée et les affaires militaires en général⁸⁹. À ce titre, une des listes de conscription de troupes, DP 135, qui recense 157 hommes relevant de la « propriété de la déesse Ba-U₂ » et précise que le roi Urukagina

-
85. PRENTICE 2010 p. 30; voir également BELD 2002, p. 15. La clause ša₃-dub e₂-gal ne semble pas présente dans toutes les tablettes de type 2. Le terme se trouve d'après mes recherches – effectuées à titre non exhaustif – en: RA 71, 102. rs. i 13; VS 14, 102. f. i 2; VS 25, 11. f. viii 17; VS 25, 71. rs. i 4; CT 50, 36. rs. ii 8; DP 113. rs. i 9; DP 114. rs. i 8; DP 115. rs. i 13; DP 227. f. vi 6; AWAS 120. f. ix 17; AWAS 122. rs. i 14; HSS 3, 15. f. vii 6; HSS 3, 16. f. vii 13; HSS 3, 17. rs. i 18; HSS 3, 18f. viii 13; MVN 3, 26. f. v 5'; Nik 1, 2. f. ix 17 (reconstruction); Nik 1, 9. f. viii 1.
86. MAEKAWA 1973-1974, p. 92 note 20, répertorie 33 personnes en DP 113.
87. PRENTICE 2010, p. 38-39; SELZ 1995a, p. 58.
88. DEIMEL 1931, p. 108: « die im Palast der Patesin/Königin angestellten Leute ». BAUER 1972, p. 196: « Leute der Baba, die im Palast Dienst taten, aber durch den Baba-Tempel ausgelöhnt wurden »; SELZ 1995a, p. 58: « Dabei handelt es sich offensichtlich um Leute, die im Palast Dienst taten (und in dessen Personenlisten geführt wurden), aber vom Baba-Tempel ihre Zuteilung erhielten ». PRENTICE 2010, p. 38-39. On rappellera que *in fine* les personnes du groupe dit ša₃-dub e₂-gal sont comprises apparemment dans la clause des lu₂ u₂-rum ^dBa-U₂, « personnes propriété de Ba-U₂ ». Voir également PRUSS et SALLABERGER 2015, p. 78, où le terme ša₃-dub e₂-gal est interprété comme du personnel « working for the lady of Girsu, i.e., in the palace ».
89. Cf. SCHRAKAMP 2013, p. 450: « Auch das Militär unterstand der Kontrolle durch Palast bzw. Herrscher », avec bibliographie. Comme nous le rappelons ici, notre étude ne réunit que les attestations démontrant l'implication du palais dans ces affaires, non celles exclusivement liées au souverain.

les a inspectés dans le palais, est en effet citée pour étayer ce propos⁹⁰. Dans les autres listes de conscription, les troupes ne sont certes pas inspectées dans le palais – qui n’y apparaît pas –, mais toujours par le souverain. La similarité entre ces sources nous conduit à nous demander si en réalité toutes ces troupes n’étaient pas inspectées dans le palais, omis par les scribes. Rappelons par ailleurs que les conscrits mentionnés dans ces sources font partie d’équipes notamment employées pour réaliser des travaux agraires ou l’entretien de canaux. Ces équipes étaient sous la supervision de chefs de troupes, tel Dam-diğir-ĝu₁₀, qui étaient responsables de la distribution de rations aux conscrits et travailleurs. Le corpus de seize petites tablettes perforées dites olivettes, car d’une forme à peu près similaire à une ellipse, qui spécifient quel homme se voit attribuer la charge de mener la garde ainsi que plus occasionnellement le lieu à surveiller, est également identifié comme une archive du palais⁹¹. Le seul lien explicite avec le palais se trouve dans le titre de « surveillant de l’intérieur du palais », ugula ša₃ e₂-gal-ka, évoqué ci-dessus, porté par ^dInanna-ur-saĝ⁹².

Enfin, VS 14, 154⁹³ mentionne que des textiles, redistribués à des personnes attestées par ailleurs comme chefs de groupes de travailleurs et de troupes, y sont également pesés avant d’être soumis au foulage.

1.3.3. Le palais comme lieu et bâtiment

Seules les « cuisines », e₂-muĥaldim, apparaissent clairement dans les sources de l’e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂, sans toutefois plus de précisions dans la mesure où elles ne sont mentionnées que lorsque sont abattus des animaux⁹⁴. Une composante du palais, e₂-ur₃, « grenier, toit », employé pour le stockage de poissons, semble également être évoquée⁹⁵. Le « palais » devait se composer de diverses unités domestiques comme le prouve le fait que plusieurs personnes y habitaient ou

90. Réédition en SCHRAKAMP 2010, p.197-306, avec bibliographie; voir également BELD 2002, p.89; cf. BAUER 1998 p.485. Comparer de plus avec Nik 1, 131, qui se rapporte à des soldats consommant de la farine dans le palais, voir ci-dessous.

91. WESTENHOLZ 1984, p.18 note 1. SCHRAKAMP 2013, p.451.

92. Voir note 67 ci-dessus.

93. = AWL 129. SCHRAKAMP 2010, p.175, estime que ceux désignés comme ugula sont des chefs de troupe. On rencontre également des « anciens », ab-ba, parmi les bénéficiaires de textiles.

94. DP 218. rs. ii 2-4. 1 sila₄ / e₂-muĥaldim e₂-gal-la-ka / ba-sa₆: « 1 agneau, dans les cuisines du palais, fut abattu ». Comparer avec Nik 1, 162, qui se rapporte à un bœuf mort apporté aux cuisines et dont l’entrée comptable est effectuée dans le palais.

95. VS 14, 18. f. I 1. 5 sa-ZI.ZI-a ku₆ / 2. e₂-gal-la / 3. e₂-ur₃-ra-ka / 4. ba-DU: « 5 ballots de poisson ZI-ZI-a / dans le palais, dans le grenier, sont apportés/entrés ». Voir BAUER 1972, p.370 (AWL 131), qui traduit e₂-ur₃ par « Balkenhaus ».

résidaient; de même, apprend-on en quelques documents que des soldats, des groupes de travailleurs et des « gens d'importance », lu_2 -igi-niĝen₂, y employaient des ingrédients, notamment pour produire de la bière⁹⁶.

1.3.4. Les activités menées dans le palais

Une vaste proportion des attestations du terme e_2 -gal concerne des activités qui y sont réalisées ou des secteurs dont l'administration y est accomplie. Par souci de synthèse dans le cadre de cet article, nous attirons l'attention sur les éléments qui nous semblent les plus marquants, sans pour autant épuiser un sujet qui mériterait de plus amples études.

– Textes relatifs aux troupeaux – la maš-da-ri-a – denrées

Certains textes administratifs confirment les informations contenues dans les *Réformes d'Urukagina* sur le rôle imparté au palais quant à l'administration des troupeaux puisque c'est en ce centre que des ovins étaient tondus⁹⁷, comme nous le rappelle le total de la tablette suivante⁹⁸:

VS 25, 55. revers i. 1. šu-niĝen₂ 42 udu siki / 2. udu u_2 -rum / 3. Para_{10} -nam¹-tar-ra / 4. dam^1 Lugal-an-da / 5. ensi₂ / ii. 1. Lagaš^{ki}-ka / 2. ensi₂-ke₄ / 3. e_2 -gal-la / 4. e-ur₄ 2

« Total: 42 moutons à laine, les moutons sont la propriété de Para-namtarra, l'épouse de Lugal-an-da, le gouverneur de Lagaš, le gouverneur dans le palais les fit tondre »

Il semble que, dans le cadre de la gestion des animaux sacrifiés lors de fêtes religieuses et surtout à l'occasion des comptes relatifs à la maš-da-ri-a – une taxe liée aux rituels –, le palais serve comme centre contrôlant des troupeaux ou recevant ovins et caprins. Les modalités administratives de cette gestion sont reflétées par un ensemble conséquent de textes. Un petit lot de tablettes de l' e_2 -mi₂/ e_2 -^dBa-U₂

96. Nik 1, 93 (cf. SCHRACKAMP 2010, p. 65) se rapporte à des troupes ayant « consommé » des pains. Nik 1, 131 (cf. SCHRACKAMP 2010, p. 182) mentionne des soldats ayant consommé de la farine dabin. Enfin, en VS 14, 21, ce sont des « gens d'importance », lu_2 igi-niĝen₂, qui emploient divers ingrédients pour produire de la bière. À titre spéculatif, on pourrait suggérer un lien éventuel entre ces indices et la présence de cuisines.

97. Cf. HRUŠKA 1971, p. 159; SCHRACKAMP 2013, p. 450.

98. Cinq textes rapportant la tonte des moutons dans le palais peuvent être répertoriés : Lugal-an-da 5: RTC 40; VS 14, 73. Urukagina ensi₂ 1: VS 25, 55; DP 258. Urukagina lugal 4: DP 88 (mentionnant également la réalisation d'une opération de comptabilité gurun₂). Cf. BELD 2002, p. 20 note 63.

précise ainsi que des ovins comme des bovins sont « restitués » dans le palais, à l'instar de cet exemple⁹⁹:

DP 259. Urukagina ensi ₂ 1		
Face. i.		
1.	1 udu siki	1 mouton à laine
2.	Niġar _x -mud	de Niġar-mud
3.	1 udu siki	1 mouton à laine
4.	Lugal-da	de Lugal-da
5.	sipa udu siki-ka-me	ce sont des pâtres de moutons à laine
6.	iti ezem munu ₄ gu ₇	au mois de la fête de consommation de malt
ii.		
1.	⁴ Nanše-ka	de Nanše
2.	na ba-PI(neda)-di ₅	ils (les moutons) sont morts/furent emportés ¹⁰⁰
3.	Iri-inim-gi-na	Urukagina
4.	ensi ₂	le gouverneur
5.	Lagaš ^{ki} -ke ₄	de Lagaš
Rev. i		
1.	e ₂ -gal-la	dans le palais
2.	šu-a bi ₂ -gi ₄ 1	les a restitués 1 ^{ère} (année)

En lien avec cette gestion, signalons que des ovins sont explicitement enregistrés à l'occasion de la redevance dite maš-da-ri-a au palais, dont certains doivent y être sacrifiés et consommés¹⁰¹. En plus de cette activité, deux autres tablettes précisent que des bovins achetés par des marchands furent marqués dans le palais (za₃ bi₂-šu₄)¹⁰². À titre de comparaison, la tonte des moutons semble, dans la ville de Lagaš, être réalisée dans un bâtiment dit e₂-PA(ġidri ?), dont la fonction est mise en parallèle en un texte administratif avec l'e₂-gal de Ġirsu¹⁰³. La

99. Dans plusieurs cas, ces animaux sont caractérisés selon le terme na - di₅(ri), voir notamment SELZ 1995b, p. 260-261 et SALLABERGER 2005, p. 242-247 pour une liste et une traduction de ces tablettes. On peut de plus recenser 19 tablettes comportant la clause šu-a - gi₄ connectée au palais : DP 96 ; DP 103 ; DP 232 ; DP 259 ; DP 260 ; DP 262 ; Nik 1, 93 ; Nik 1, 169 ; Nik 1, 220 ; Nik 1, 247 ; RA 11, 62 ; VS 14, 18 (poissons) ; VS 14, 22 ; VS 14, 51 ; VS 14, 126 ; VS 14, 166 ; VS 25, 25 ; VS 25, 80 ; VS 27, 55. Voir BELD 2002, p. 19-20.

100. Cf. ROSENGARTEN 1960a, p. 211, note 5, et p. 404, note 2 ; SELZ 1995b, p. 260 : « verendet » ; SALLABERGER 2005, p. 243 : « cleared away ».

101. Par exemple en DP 42 ; DP 84 ; DP 88 ; DP 210 ; DP 211 ; Nik 1, 157. VS 14, 179.

102. VS 14, 55 et 145 : dans les deux textes, le marchand est Munus-kur-ra.

103. RTC 40. Face. i. 1. 23 udu siki / 2. udu dub-kam / 3. 1 udu siki / 4. maš-da-ri-a-ni / 5. ba-ġar / 6. Niġar_x-mud / ii. 1. ensi₂-ke₄ / 2. Ġir₂-su^{ki}-a / e₂-gal-la / 3. e-ur₄ / 4. 25 udu siki / 5. udu dub-kam / 6. 1 udu siki / iii. 1. maš-da-ri-a-ni / ba-ġar /

situation à Ġirsu nous rappelle en revanche celle dont témoignent la documentation de l'époque d'Ur III, lorsque le palais servait encore aux mêmes usages¹⁰⁴, les textes de Mari d'époque amorrite¹⁰⁵, voire une tablette administrative de Nippur présagonique¹⁰⁶. Un autre point de comparaison contemporain aux tablettes de Ġirsu est offert par un petit lot de textes venant d'Ur et mettant en avant le rôle du roi, lugal : sur un total de onze documents se rapportant à la « livraison » d'ovins et caprins sous l'égide du roi, apparemment à l'occasion de cultes, trois mentionnent en effet explicitement le palais¹⁰⁷.

Plus sporadiquement, le palais reçoit des denrées et biens de consommation qui ne se réduisent pas à des animaux dans le cadre de la maš-da-ri-a¹⁰⁸. En DP 169, un administrateur nu-banda₃ apporte de la bière, étant précisés les ingrédients employés pour sa production, au palais, apparemment dans le cadre d'un événement culturel caractérisé comme ki-su, šu su-ga¹⁰⁹. En VS 25, 91, des administrateurs saġġa apportent près de 890 pains, de la bière, d'autres denrées et un chevreau à Sa₆-sa₆ – épouse de Urukagina – dans le palais, tandis qu'en DP 130, c'est inversement Sa₆-sa₆ qui distribue des pains (dits gug) à du personnel, dans

3. Ur-uri₃-ru₂-a / 4. ensi₂-ke₄ / 5. Lagaš^{ki}-ka / 6. e₂-PA-ka / revers i. 1. e-ur₄ : « 23 moutons à laine, moutons (consignés) sur la tablette, 1 mouton à laine, sa mašdaria, a été posée : Niġar_x-mud ; le gouverneur, à Ġirsu, dans le palais, les a tondus. 25 moutons à laine, moutons de la tablette, 1 mouton à laine, sa mašdaria, a été posé : Ur-uri₃-ru₂-a ; le gouverneur, à Lagaš, dans l'e₂-PA(ġidri ?), les a tondus ». Voir SELZ 1995a, p. 244 (pour la traduction de ba-ġar comme intransitif, voir BIN 8, 391 = AWAS 117, SELZ 1993, p. 639, rs. ii 7 : « wurden abgeliefert »). Le bâtiment dit e₂-PA se trouve également dans les listes d'offrandes en l'honneur de Nanše, où un sacrifice est d'ailleurs accompli en même temps que sur l'eg₂-ki-sur-ra - une digue, témoignant éventuellement d'une cohésion religieuse entre les composantes du territoire de l'État de Lagaš entre la frontière commune à Umma et la ville de Lagaš, voir notamment SELZ 1995a, p. 191-193. L'e₂-PA est également mentionné dans les inscriptions royales, cf. BEHRENS et STEIBLE 1983, p. 73 et SELZ 1995a, p. 187 et 219, et est identifié par cet auteur avec un temple de Nin-ġirsu à Lagaš (cf. E1.9.9.9, 10').

104. WAETZOLDT 1972, p. 15.

105. DURAND 1987, p. 56 note 56 (voir également ARM 30, p. 394).

106. TMH 5, 165, se rapporte ainsi à des animaux venant de l'e₂-gal.

107. VISICATO et WESTENHOLZ 2005 : textes 1, 3, 5. Nous remercions G. Benati pour cette indication.

108. DP 42 et DP 82 sont de ce point de vue des documents intéressants qui consistent en de longues listes d'animaux (chevreaux, moutons), de pain, d'oignon, de navets (lu^{sur}), d'orge brûlé, de types de céréales. Voir également TSA 4.

109. Cf. ROSENGARTEN 1960a, p. 228 (voir également les références signalées p. 429), BELD 2002, p. 146 sur ce texte. Comparer aussi avec DP 164. À propos du rituel caractérisé comme ki-su, šu-su-ga, voir ROSENGARTEN 1960a, p. 62sqq., ROSENGARTEN 1960b, p. 45-47, et BELD 2002, p. 144-148 avec bibliographie.

les deux cas lors d'une occasion caractérisée comme $\text{buru}_x\text{-maš}$, correspondant à une fête religieuse du nouvel an¹¹⁰. Enfin, on relèvera de rares attestations de « livraisons régulières du palais », $\text{sa}_2\text{-du}_{11}\text{e}_2\text{-gal-kam}$ ¹¹¹.

– Activités commerciales

Comme l'ont déjà souligné d'autres auteurs¹¹², le palais intervient dans l'écoulement des métaux précieux, de l'argent, de biens de luxe et d'arômes ou parfums¹¹³ et dans le commerce à longue distance, voire dans le prêt d'orge¹¹⁴. Si l'on ne retient ici que les attestations propres au palais – en écartant les activités de ce type qui ne font part que des souverains –, il s'avère que le palais $\text{e}_2\text{-gal}$ est notamment mentionné comme lieu où sont pesés les objets vendus et leur montant en métal et où des affaires sont menées¹¹⁵. Toutefois, une partie des activités commerciales liées au souverain ou à son épouse sont effectuées sans que soit mentionné le palais proprement dit, voire semblent relever de l' $\text{e}_2\text{-mi}_2/\text{e}_2\text{-}^d\text{Ba-U}_2$ ¹¹⁶. En DP 509, sont documentés des pesons de différents poids, notamment désignés comme $\text{na}_4\text{ si-sa}_2\text{-am}_6$ et $\text{na}_4\text{ ša}_3\text{ tug}_2\text{-kam}$, comportant également une rubrique des poids relevant du palais, tous les pesons en étant d'ailleurs sortis par En-ig-gal ¹¹⁷.

-
110. BELD 2002, p. 127-128 (comparer également avec DP 131, livraison à $\text{Para}_{10}\text{-namtar-ra}$ faite à Niĝen), avec références bibliographiques note 18; KRECHER 1973, p. 247-249, interpréta le terme GAN_2 comme buru_x ; on suppose alors que $\text{buru}_x\text{ maš}$ serait une référence au nouvel an par le biais d'une comparaison avec le nom de mois $\text{buru}_{14}\text{-maš}$. Voir également SCHRAKAMP 2010, p. 176 note 1132, avec d'autres renvois bibliographiques; ROSENGARTEN 1960a, p. 399 sur DP 130.
111. DCS 6, f. iii 12. HSS 3, 5 (ROSENGARTEN 1960a, p. 232) RTC 66. f. v 2.
112. ROSS 1999, p. 182-184, 197 et 201. SCHRAKAMP 2013, p. 448-450. Voir également BELD 2002, p. 32.
113. Cf. DP 512. Il est intéressant de relever que dans ce texte la liste des matières précieuses est suivie de la mention $\text{e}_2\text{-mi}_2$, tandis que Šul-me , portant le titre d'agrégé, est chargé de les sortir du palais.
114. Bien que SCHRAKAMP 2013 p. 451, attribue les textes de prêt, « Gerste-Darlehensurkunden », au palais, BAUER 1975, qui rassembla ce corpus, l'interprète davantage comme relatif à la fortune – privée – du souverain, « aus dem Vermögen des Stadtfürstens », hypothèse qui repose d'ailleurs sur l'identification du responsable des prêts, Amar-ezem . Par ailleurs, nous ne les intégrons pas ici car le terme « palais » n'y est pas attesté.
115. Cf. ROSS 1999, p. 195-200; BELD 2002, p. 31-32, DP 518. RTC 25 (argent pesé pour être amené à Umma). VS 14, 30. VS 14, 43 (métaux). VS 14, 55 et 145 pour des animaux. RTC 20 et RTC 21 pour des parfums, du savon, des pierres et contenants.
116. Par exemple Nik 1, 85, mentionné par SCHRAKAMP 2013, p. 450.
117. Cf. POWELL 1987-1993, p. 508.

–Agriculture

Un aspect moins connu du palais est son rôle dans le domaine de l'agriculture puisque l'on repère les attestations suivantes :

– stockage d'outils agraires ou de matériaux ligneux : DP 469 nous informe d'un transfert entre l' e_2 -gal et une possible implantation en dehors de Ĝirsu, dite e_2 -ki-sal₄, qui constituait un important centre agricole¹¹⁸ ; VS 14, 28 témoigne cette fois d'un chemin inverse, à savoir de la possible implantation – située en bordure du site de Ĝirsu – e_2 -za₃-iri¹¹⁹ vers l' e_2 -gal¹²⁰ ;

– parcelles agraires rattachées au palais, comprenant des plants de légumes za-ħa-ti, d'oignons ou d'autres types de cultures évoqués à propos de sillons à remplir de semences (absin₂)¹²¹ ; selon un document, des parcelles distribuées en tenure peuvent à la fois être caractérisées comme appartenant au palais et « propriété de Paranamtara »¹²², tandis que, dans d'autres tablettes postérieures du règne d'Urukagina, des parcelles de légumes sont également désignées comme appartenant au palais et étant la « propriété de Ba-U₂ »¹²³.

En marge, notons également que plusieurs tablettes enregistrent des bottes de chanvre relevant du palais¹²⁴. Sans que l'on puisse en déduire les modalités des rapports entre l' e_2 -gal et l' e_2 -mi₂/e₂-^dBa-U₂, il convient de rappeler que toutes ces attestations interviennent dans le cadre d'une comptabilité relevant de cette dernière institution et que les parcelles agraires sont clairement désignées comme étant la propriété de la déesse Ba-U₂ dans les documents datant du règne d'Urukagina lugal.

1.3.5. Topographie et e_2 -gal

Il existe au moins deux édifices désignés comme palais dans les archives de Ĝirsu qui sont apparemment localisés en dehors de cette dernière ville :

118. Cf. LECOMPTE 2015, p. 233, suivant les conclusions tirées par Carroué.

119. Cf. LECOMPTE 2015, p. 226-230.

120. Voir également DP 484.

121. DP 611 ; Nik 1, 46 (šum₂ e_2 -gal-kam) ; Nik 1, 47. Nik 1, 48. TSA 40. VS 14, 189. VS 27, 5. VS 27, 8. VS 27, 31. Voir également BIN 8, 369 et DP 396 à propos de la possession par le palais d'oignons.

122. VS 14, 156 : parcelle de U₂-U₂, dub-sar.

123. Par exemple, en DP 385, un plant de 8 sar (288 m²) est ainsi caractérisé comme e_2 -gal-kam, tandis que l'ensemble des plants listés dans le texte sont dits u₂-rum^dBa-U₂.

124. DP 372 ; DP 373 ; DP 620. BAUER 1972, p. 98 (AWL 6) distingue ainsi e_2 -gal-kam « das Feld gehört dem Palast » et u₂-rum « das Feld ist Eigentum der Baragnamtara », en dépit de l'ambiguïté de ces formules.

– à Niĝen : cette ville, pourtant d'une extension réduite comparée à Ĝirsu, était apparemment pourvue d'un palais¹²⁵ ;

– dans une possible implantation ou un lieu-dit, du₆ Me-kul-aba₄^{ki}-ta, qui, d'après les attestations collectées, correspondait à une sorte de village où des offrandes étaient présentées lors de fêtes religieuses de Ba-U₂ : on y connaît le « palais, maison » que les « gens d'importance » – lu₂-igi-niĝen₂ – « et les échantons ont construite », qui semble caractériser le bâtiment plus simplement désigné comme e₂ du₆-me-kul-aba₄^{ki}-ta, et dont on se demande s'il n'est pas équivalent à une e₂-ensi₂, « maison de l'ensi₂ »¹²⁶.

Ce deuxième élément, combiné aux fonctions de stockage imparties à l'e₂-gal nous conduit à nous demander s'il n'existait pas d'autres « grandes maisons » dans des structures villageoises dont elles auraient constitué des structures primordiales. Il peut en revanche paraître quelque peu surprenant que la ville de Lagaš ne soit pas pourvue d'un palais, en dehors du temple de Nin-ĝirsu du ba-gara₂¹²⁷.

Les inscriptions royales, comme le rappelle Selz, se réfèrent également à des temples caractérisés comme des « palais »¹²⁸, dont certains sont des toponymes que l'on peut interpréter comme des implantations :

-
125. DP 164 (cf. ROSENGARTEN 1960a, p. 429 pour les renvois). f. i. 1-4 : bière et liste d'ingrédients. 5. ezem munu₄ gu₇ / 6. ^dNanše-ka / 7. Niĝen₆^{ki}-na / 8. e₂-gal-la / ii 1. ba-DU(ku_x) : « (bière et ingrédients) lors de la fête de consommation de malt de Nanše, à Niĝen, dans le palais, sont entrés ». Voir également DP 166 (cf. ROSENGARTEN 1960a, p. 66 et 216-218 pour une édition ; BELD 2002, p. 146). f. ii. 1. še-bi 0.0.4 4 sila₃ / 2. iti udu-še₃ še a ^dNanše-ka / 3. munus e₂ u₄-sakar / 4. Niĝen₆^{ki}-na-še₃ / 5. e-ĝen-na-a / 6. Niĝen₆^{ki}-na / 7. e₂-gal-la / iii 1. ba-DU(ku_x), qui mentionne le trajet de Sa₆-sa₆ – ici appelée munus – dans un temple de Niĝen ; voir BELD 2002, p. 163. Dans la mesure où il s'agit des deux seules attestations de ce « palais », nous ne saurions en déduire son rôle ni son implication politique, mais nous constatons qu'il est lié à la fête de Nanše (cf. SALLABERGER 2003-2005, p. 201) et apparaît sur le même plan que le temple e₂-u₄-sakar. Ce palais avait été repéré par BAUER 1972, p. 101 (AWL 6).
126. Nik 1, 286. rs. i 2. Voir la traduction de SELZ 1989 (AWEL 286). À propos de l'e₂-ensi₂, « maison du souverain », qui semble également un élément constitutif de la localité du₆-me-kul-aba₄-ta, voir Nik 1, 283, et commentaire en SELZ 1989 p. 512. Cf. LECOMTE 2015, p. 227-228, 236.
127. Cf. SELZ 2013, p. 243. SELZ 1995a, p. 246. Dans la documentation administrative, on rappellera, à la suite de cet auteur, l'attestation en DP 406. rs. ii 5, ab-ba e₂-gal ba-gara₂.
128. Cette situation peut être comparée avec les observations offertes par VISICATO et WESTENHOLZ 2005, p. 66 et 68, pour Ur, où le « palais » pourrait avoir désigné – ou avoir eu un lien avec – le temple de Nanna.

- e₂-gal An-ta-sur-ra : temple de Nin-ĝirsu dans l'implantation d'Antasurra¹²⁹ ;
- e₂-gal Ti-ra-aš₂^{ki} : temple de Nin-ĝirsu, construit sous E-annatum¹³⁰ dans l'implantation de Tiraš ;
- e₂-gal Uru₁₁^{ki} : temple du dieu Lugal-uru₁₁¹³¹ dans la ville d'Uru₁₁ ;
- e₂-gal-iri-ku₃ : temple de Ĥendursaĝ à Ĝirsu, dans le quartier sacré¹³².

1.3.6. e₂-gal dans l'onomastique

Le terme e₂-gal apparaît, enfin, dans quelques noms propres, tels que Amar-e₂-gal, Nin-e₂-gal-le-si, Ur-e₂-gal¹³³.

1.4. Le palais à Ĝirsu : archives, localisation et rôle

Bien qu'aucun des restes architecturaux retrouvés sur le site de Ĝirsu ne puisse être sûrement identifié avec le palais d'époque présargonique, Westenholz, suivi par Visicato et Schrakamp¹³⁴, a postulé que le siège du gouverneur de la période sargonique, où furent retrouvées plusieurs milliers de tablettes¹³⁵, aurait également rempli les mêmes fonctions auparavant. Ce palais serait donc localisé sur le Tell V, dit Tell des Tablettes¹³⁶, en raison des trouvailles épigraphiques qui y furent exhumées. En dehors de la continuité entre les deux périodes, d'autres arguments furent avancés par Westenholz, qui estime que le corpus des olivettes, dont celles qui furent découvertes lors des fouilles régulières proviennent du Tell V, constituerait une archive caractéristique du palais. Les analyses de ces derniers auteurs permettraient alors de reconstruire une archive « palatiale », que nous confrontons ici aux indications laissées par les fouilleurs :

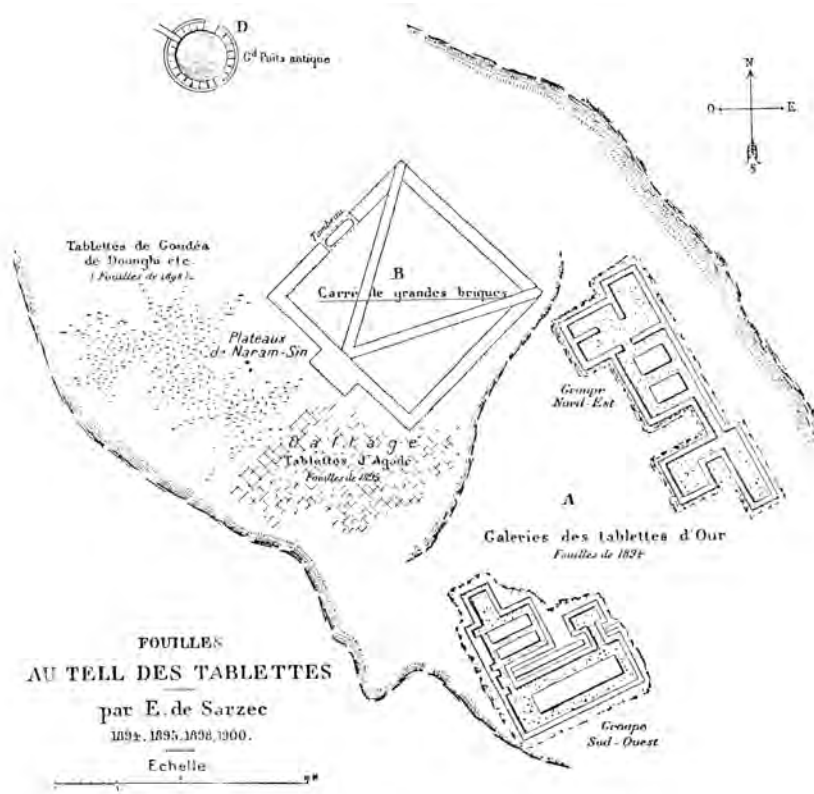
-
129. SELZ 1995a, p. 227 ; SELZ 2013, p. 143 note 17. Pour Antasurra cf. LECOMPTE 2015, p. 232.
130. SELZ 1995a, p. 221 et 233 ; SELZ 2013, p. 243 note 17. Pour l'implantation Tiraš cf. LECOMPTE 2015, p. 231.
131. SELZ 1995a, p. 164-165 et 168. À propos de l'implantation Uru₁₁, cf. LECOMPTE 2015, p. 232-233.
132. SELZ 1995a, p. 143.
133. Nous nous contentons ici de donner quelques exemples d'attestations de ces anthroponymes. Amar-e₂-gal : Ean. 65, édition en EDZARD 1968, p. 42 (SRU 14). Nin-e₂-gal-le-si : DP 110. f. v 2. Ur-e₂-gal : DP 31. f. v 1.
134. WESTENHOLZ 1984 p. 18 ; VISICATO 2000 p. 53 note 139 ; SCHRAKAMP 2013, p. 451.
135. Cf. LAFONT et YILIDIZ 1989, p. 1-15 ; LAFONT 1984, p. 180.
136. Pour une synthèse des fouilles réalisées sur ce secteur par Sarzec et Cros, cf. HUH 2008, p. 160-192.

– RTC 20-23 et 28¹³⁷, des documents portant des clauses finales distinctes de celles de l'e₂-mi₂/e₂-dBa-U₂, mais dont le lieu de découverte n'est pas précisément indiqué: les quatre premières sont des tablettes administratives, dont deux (RTC 20 et 21) mentionnent le palais comme lieu où les biens enregistrés sont apportés¹³⁸; RTC 28 est une source « judiciaire » sur un avoir, dont les protagonistes sont malheureusement mentionnés sans leur profession¹³⁹;

– Enz. 1, lettre de l'administrateur Lu'ena, qui relate l'invasion d'Élamites dans le territoire de Lagaš¹⁴⁰, fut retrouvée dans les ruines d'une ancienne construction que Cros date de l'époque présargonique (point V)¹⁴¹;

– du même contexte semblent provenir vingt-quatre autres tablettes, correspondant à ITT V, 9226-9249¹⁴², dont les mieux préservées sont datées de l'époque d'En-entarzi: il s'agit de textes administratifs relatifs à de l'orge (ITT V, 9228), ou traitant de bière, de rations de pain, de vêtements, d'autres denrées,

-
137. WESTENHOLZ 1984 p.18 note 1. THUREAU-DANGIN 1903, p.ii mentionne simplement que RTC 22, 23 et 28 furent dégagées lors de la campagne de 1895. Or, si l'on se réfère aux indications, vagues il est vrai, de HEUZEY et DE SARZEC 1884-1912, p.439-444, deux « gisements » de tablettes furent alors exhumés, d'importance inégale: le premier dans le carré dit « de grandes briques » (formant sur le *Plan 1* ci-dessous une sorte de carré comportant à l'intérieur deux murs se croisant en diagonale), qui ne livra que « quelques fragments épars »; le second à l'ouest semble ne se composer que des nombreux textes akkadiens. On pourrait alors se demander si RTC 22, 23 et 28 ne furent pas retrouvées dans le « carré de grandes briques ». THUREAU-DANGIN 1903, p.ii précise en outre que RTC 20 fut « distraite des fouilles antérieurement à 1896 », ce qui ne permet guère de définir son lieu de découverte. Enfin, RTC 21, 38 et 76 furent trouvées lors de la campagne de 1898. DE SARZEC et HEUZEY 1884-1912, p.446, décrivent pour cette campagne un « nouveau filon » qui « se développait sur une longueur d'environ 30 mètres » dans les environs du même carré de grandes briques, apparemment, si l'on en croit le plan des auteurs, au nord-est. Voir HUH 2008, p.161-165, pour le détail sur les fouilles ainsi que p.445 (RTC 20 et 28) et 387 (AO 0303 = RTC 21) pour les fiches sur les objets (à comparer avec les numéros AO sur le site du CDLI).
138. RTC 20 (cf. ROSENGARTEN 1960a, p.201-202). rs. I 6 et RTC 21 rs. i 1.
139. Édition dans EDZARD 1968, p.132-133 (SRU 78).
140. Edition dans KIENAST et VOLK 1995, p.25-29. Voir également SCHRAKAMP 2010, p.183-184, et SCHRAKAMP 2015a, p.365-366, pour une discussion de sa datation et des références bibliographiques.
141. CROS 1910-1914, p.259; HUH 2008, p.174-175 et 397 (AO 4238).
142. CROS 1910-1914, p.259; PARROT 1948, p.337-338; LAFONT et YILDIZ 1989, p.14; WESTENHOLZ 1984, p.18. L'équation entre ces références semblerait davantage accréditer une datation de la lettre de Lu'enna du règne d'En-entarzi. Toutefois, on rappellera, à la suite de HUH 2008, p.737, que ces tablettes ne furent par la suite pas mentionnées explicitement, raison pour laquelle cet auteur les classe parmi les objets trouvés lors des fouilles et dépourvus de numéro de musée, G 250.



Plan 1 – Fouilles de Sarzec sur le Tell V
(d'après HEUZEY et DE SARZEC 1884-1912, p. 441).

d'oiseaux, de poissons, d'agriculture et de haches *ha-zi*; le palais est d'ailleurs mentionné dans l'une des tablettes de ce corpus comptabilisant des amphores de bière faisant l'objet d'une offrande régulière de la part de capitaines¹⁴³. Ce lot de textes est de plus regroupé avec un ensemble plus large comprenant également les tablettes numérotées L 9200 à 9225, soit vingt-six de plus, sans doute plus tardives et à caractère non administratif¹⁴⁴;

143. ITT V, 9229. rs. ii. 1. 3 mud_x (LAK449) kas ḡe₆ 1 sa₂-du₁₁ / 2. kas ugula-ne-kam / 3. e₂-gal-la / ba-DU.

144. WESTENHOLZ 1984, p. 23 note 19, interprète avec raison ce lot comme des exercices, sans les dater. Il me semble que les attribuer au DA III ou à l'époque présargonique comme cela figure sur le catalogue publié par PARROT 1948, p. 337-338, demeure une hypothèse au vu de la forme des tablettes, et que l'on peut suivre SELZ 1995a, p. 10 qui ne les inclut pas. Elles semblent davantage remonter à l'époque sargonique.

– les « olives » : Cros mentionne la découverte de trois olivettes dans la « région du canal », et quatre furent éditées ou mentionnées par Thureau-Dangin dans les rapports de cet archéologue¹⁴⁵ ;

– un des fragments du contrat d'achat de terres par Lum-ma-tur (Lummatu II), fils de E-anatum, fut, selon Cros, « recueilli dans les anciens déblais, au Nord-Est du Tell-des-Tablettes », à un endroit apparemment non répertorié sur les plans de l'archéologue, mais non loin du « canal couvert », à 3 mètres de profondeur¹⁴⁶ ;

– des inscriptions royales de divers règnes : AO 3285, une figurine de lion comportant une inscription votive d'Akurgal pour le dieu Nin-ĝirsu, dont le contexte précis reste indéterminé¹⁴⁷ ; AO 4597, inscription d'E-anatum, provenant des rectangles G-G'¹⁴⁸ ; AO 4399 = Ent. 30, une inscription historique retrouvée au nord de la tranchée C-E, non loin du Canal couvert, à 3 mètres de profondeur¹⁴⁹ ; les manuscrits d'une inscription d'Urukagina, apparemment sans contexte défini¹⁵⁰ ;

La provenance des textes de prêt rassemblés et édités par BAUER 1975 demeure certes incertaine, mais l'absence de mention du palais, contrastant avec celles de l'e₂-munus ainsi que d'autres temples (ša₃-pa₃-da à Lagaš et e₂-babbar₂)¹⁵¹, ne semble pas confirmer à première vue l'hypothèse de SCHRACKAMP 2013, p. 451, de leur possible appartenance à l'archive palatiale ; rien ne permet, enfin, d'exclure

145. CROS 1910-1914, p. 260 ; HUH 2008, p. 172. Voir les éditions de Thureau-Dangin dans CROS 1910-1914, p. 219. Il s'agit de AO 4196, AO 4646, AO 4647 et AO 4444. À propos de ces documents, voir les éditions avec commentaires dans STEIBLE 1982a, p. 338-358, et SCHRACKAMP 2010, p. 287-295.

146. EŞEM 2517. CROS 1910-1914, p. 246, et Thureau-Dangin dans CROS 1910-1914, p. 262-264. HUH 2008, p. 401. Édition dans EDZARD 1968, p. 192-196 (SRU 118), et GELB *et al.* 1991, p. 80-86 (No. 23). Comme le rappellent ces derniers auteurs, le fragment retrouvé par Cros est à rattacher à deux autres dont le contexte archéologique semble perdu : AO 4464 (acheté auprès du vendeur d'antiquités E. Géjou) et EŞEM 4808 (sûrement retrouvé lors des fouilles, mais apparemment non mentionné dans les rapports existants).

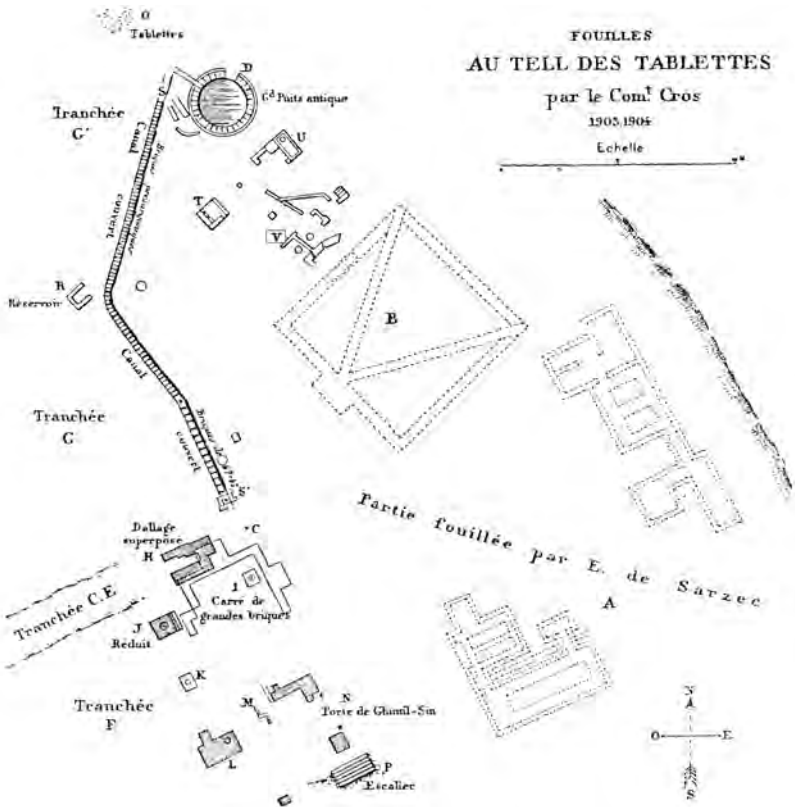
147. DE SARZEC et HEUZEY 1884-1912, p. 351 et 448 ; HUH 2008, p. 165. Voir l'édition en RIME1.9.2.1.

148. = E-annatum 63 (E1.9.3.3). CROS 1910-1914, p. 250-251. HUH 2008, p. 173, l'attribue au secteur N, au sud de ces tranchées, mais Cros se réfère aux « rectangles G-G' » qui doivent correspondre aux tranchées du même nom, soit plus au nord.

149. CROS 1910-1914, p. 215 et 249. Édition dans STEIBLE 1982a, p. 246-247.

150. Ukg. 4, cf. E1.9.9.1. Cf. HUH 2008, p. 386, l'objet fut trouvé lors des fouilles de Sarzec.

151. BAUER 1975, p. 214 (index).



Plan 2 – Fouilles de Cros sur le Tell V (d'après Cros 1910-1914, Plan F).

que d'autres tablettes présargoniques ne furent pas retrouvées lors des fouilles du Tell V, plus particulièrement parmi les lots simplement mentionnés par Cros¹⁵².

Bien entendu, l'identification de ces textes avec une archive palatiale demeure une hypothèse. Il semble que les artefacts inscrits dont la localisation fut indiquée avec quelque peu de précision par les fouilleurs – toujours par Cros au demeurant –

152. Cros 1910-1914, p.234, rapporte la découverte de 45 tablettes dans les tranchées C-E, sans préciser d'indice chronologique; de même, Cros 1910-1914, p.255, mentionne un « nouvel amas de tablettes » sans en préciser ni la date ni la quantité ni le lieu de découverte, dont on peut se demander s'il ne correspond pas au point O marqué sur le plan F (reproduit p.229 et dans cet article, *Plan 2*). Dans la mesure où l'on ne retrouve apparemment pas de traces de ces tablettes dans les publications postérieures (notamment en raison du projet avorté de la préparation de ITT VI, cf. LAFONT et YILDIZ 1989, p.1-14), on peut se demander si ce lot ne comprenait pas quelques textes présargoniques.

provenaient essentiellement d'un secteur allant de ruines désignées par le point V à une zone légèrement plus à l'ouest comprenant le Canal couvert et ses environs, à l'exception du contrat de Lum-ma-tur¹⁵³. Malheureusement, dans la mesure où le contexte des tablettes découvertes lors des fouilles de Sarzec ne retint guère l'attention des fouilleurs, les informations les concernant demeurent vagues.

Un autre aspect marquant est que ces documents – y compris ceux de nature administrative – remontent en grande partie à des règnes antérieurs à ceux de Lugal-an-da et Urukagina, mis à part RTC 28 (Lugal-an-da), les olivettes, RTC 20-21, les exemplaires des *Réformes*, tous du règne de ce dernier roi.

Il est par ailleurs avancé par Westenholz que les clauses employées dans ces tablettes, se distinguant de celles de l'archive de l' e_2 -mi $_2$ /e $_2$ - d Ba-U $_2$, reflèteraient le formulaire d'une archive du palais. Cet argument rencontre une certaine limite du point de vue archéologique si l'on songe que des tablettes découvertes par de Genouillac dans les tranchées proches de la maison de fouille semblent également témoigner d'une diplomatie distincte, alors que nous sommes loin du Tell V¹⁵⁴.

Par ailleurs, le lien entre la royauté et le palais, notamment la fonction du palais comme résidence du souverain, est rarement évoqué dans la documentation présargonique : si aucune inscription royale ne commémore la construction du palais – mais uniquement, comme vu précédemment, celle des « palais », e $_2$ -gal, de divinités, notamment de Nin-ĝirsu –, seul un passage d'une inscription de Ĝiša-kidu rappelle, à notre connaissance, que le roi y habitait : « Puisse le venin du serpent mordre ce souverain en son palais détruit »¹⁵⁵. Dans la documentation administrative, ce sont principalement les déplacements du souverain ou de son épouse et leur séjour en d'autres lieux auxquels il est fait allusion¹⁵⁶.

153. Ce serait à titre spéculatif dans les secteurs gravitant autour de la tranchée V qu'il conviendrait alors de rechercher les restes d'un hypothétique palais ou de ses salles d'archives, par conséquent à un emplacement apparemment légèrement distinct de celui où fut retrouvée la masse des textes d'Ur III ou d'époque sargonique.

154. Il s'agit des tablettes publiées en FT II, pl. XLII et XLIII. La maison de fouilles se trouvait, selon les informations de GENOULLAC 1936, p. 19, à l'est du tell L, voir ainsi les explications de PARROT 1948, p. 28-30 ; HUH 2008, p. 192-203.

155. Édition en E1.12.6.2. i 90-93. Au vu des éléments considérés ici, on peut à titre spéculatif comparer la situation de Ĝirsu à époque présargonique avec celle de la Rome du Haut-Empire, antérieurement à Néron, notamment celle du règne d'Auguste, lorsque l'empereur résidait en une demeure relativement modeste.

156. Les textes administratifs de Ĝirsu ne donnent que ponctuellement des informations sur des éventuels déplacements du couple royal. Para $_{10}$ -nam-tar comme Sa $_6$ -sa $_6$, épouses respectives de Lugal-an-da et Urukagina, se déplacent régulièrement à Niĝen, notamment pour se rendre dans le sanctuaire e $_2$ -u $_4$ -sakar (cf. TSA 1. rs. ii 9-12 ; DP 47. rs. vi 2-9 ; DP 261. f. ii 2 - rs. i 1). Para $_{10}$ -nam-tar se rend également dans deux sanctuaires sans doute non loin de Ĝirsu, le para $_{10}$ -guru $_5$ -a et l'Abzu-gu $_2$ -i $_7$ (DP 184 et 214), voir à ce propos BELD 2002, p. 155-156, et la possibilité qu'il se soit agi d'une résidence d'été. Comme on peut s'y attendre, le souverain était amené

La question des relations entre le palais comme institution et les temples, suscitant des positions contradictoires, ne semble pas avoir trouvé de consensus. Si l'on se contente de considérer les fonctions remplies par le palais en tant que bâtiment et organisme administratif désigné comme e_2 -gal, le constat de certains domaines de compétence semble confirmé¹⁵⁷ : comme précédemment rappelé, le palais, e_2 -gal, servait notamment de lieu de commerce, d'inspection des conscrits, de comptabilité pour une partie des troupeaux qui pouvaient y être tondus. Toutefois, il convient de nuancer cette approche, dans la mesure où l'on ne saurait induire qu'il existait entre les deux types d'institution une séparation des tâches, les temples étant ainsi chargés de l'administration des biens agraires, le palais d'autres domaines. En effet, l'administration des ressources agraires, effectuées depuis les bâtiments de l' e_2 -mi₂/ e_2 -^dBa-U₂ localisés sur le Tell K, incombait à l'épouse du souverain, par exemple la femme d'Urukagina lorsque l' e_2 -mi₂ fut rebaptisée e_2 -^dBa-U₂, tandis que, inversement, les ovins tondus dans le palais étaient considérés comme « propriété de Ba-U₂ ». L'utilisation du palais pour certaines affaires – regardant notamment le temple de Ba-U₂ – peut simplement démontrer que cette unité architecturale convenait mieux pour la logistique d'opérations administratives précises, le nombre de moutons effectivement tondus dans le palais ne représentant vraisemblablement qu'une faible proportion de l'ensemble. De même, le fait que dans la lettre de Lu'enna, ce soit ce dernier administrateur saḡḡa du temple de l' e_2 -^dNin-MAR.KI qui commande les troupes dirigées contre les Élamites rappelle bien la porosité entre ces organismes. De ce point de vue, l'emploi du terme e_2 -gal à des sanctuaires confirme davantage les conclusions tirées par SELZ 2015 (p. 243 note 17 et 270) :

« Analog könnte man aber auch das \acute{e} -m₁ – \acute{e} -^dba-ba₆ als „Königinnen-Palast“ beschreiben. [...] Der \acute{e} -gal im altsumerischen Lagas ist so wenig eine säkulare Institution wie das \acute{e} -m₁. »

« Nach meiner Auffassung steht aber der spätfrühdynastische \acute{e} -gal („Palast“) erst am Anfangspunkt entsprechender Entwicklungen; ein wirklich gravierender

à se déplacer sur l'ensemble de l'État de Lagaš, qui, en raison de son extension, comprenait et englobait des régions distinctes ; cela était le cas lors des processions, mais aussi pour régler des affaires politiques – voir ainsi DP 50. Rs. IV. 1-5, et DP 220. Rs. V. 2-7 se rapportant au moment où « Lugalanda mit en ordre par sa parole les affaires à Niḡen ». Signalons, enfin, que le souverain Lugal-an-da – portant le titre d'ensi₂ – est dit résider en d'autres endroits, près de canaux ou fleuves (DP 79 et 165), mais aussi en des « maisons », e_2 , notamment dans la « maison nouvelle de Lugal-gil-sa » (VS 14, 26), mais aussi en l' e_2 -mi₂ : DP 164. f. iii 5-7 et VS 14, 159. rs. iii 6 - iv 2 : « après que le souverain résida en l' e_2 -mi₂ » et « lorsque le souverain lors de la fête [...] résida en l' e_2 -mi₂ ». Voir respectivement ROSENGARTEN 1960a, p. 229, et BAUER 1972, p. 497 (AWL 176). En revanche, il ne semble pas que les textes administratifs se réfèrent à l'installation du souverain en l' e_2 -gal.

157. Voir notamment SCHRAKAMP 2013, p. 452.

Unterschied der Strukturen zwischen „Tempel“ und „Palast“ ist kaum zu erkennen»¹⁵⁸.

De ce point de vue, le document DP 49, interprété comme une liste d'offrandes pour la déesse Ba-U₂, est intéressant, dans la mesure où il mentionne, à côté de diverses divinités, notamment Nin-ĝirsu, Ba-U₂, Šul-ša₃-ga-na, Gan-ĝir₂ et Lamma, le palais e₂-gal, où est apporté ½ récipient de bière¹⁵⁹. À l'appui de ce constat, on observe une certaine perméabilité entre le personnel du « temple » et celui du palais : d'un côté, une partie du personnel de l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂ se trouve contrôlée dans le cadre de la conscription par le palais, de l'autre plusieurs personnes rattachées au palais sont intégrées ou appartiennent au système administratif de l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂. Inversement, les transferts de personnel entre l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂ et d'autres temples sont plus rares et font l'objet d'une mention spécifique, si l'on suit du moins l'intégration dans cette dernière institution de personnes relevant du temple de Nin-ĝirsu d'après les reconstructions de Maekawa¹⁶⁰. En outre, dans quelle mesure le statut de l'e₂-mi₂ fut modifié pour devenir le « temple » de Ba-U₂ demeure une question complexe¹⁶¹. Il nous apparaît, enfin, que le palais, compris comme maisonnée royale et étendue des pouvoirs du souverain, ne se distinguait pas à cette époque des « temples », mais l'on pourra ici suivre trois des interprétations déjà offertes par des assyriologues :

– comme Maekawa l'avait soutenu, le pouvoir des rois de Lagaš à partir d'En-entarzi s'appuya en premier lieu sur leur contrôle du temple de Nin-ĝirsu, qu'Urukagina étendit par la suite en promouvant le temple de Ba-U₂ pour justifier des ressources de l'e₂-mi₂, prouvant bien que les différentes sphères se mêlaient¹⁶²;

158. Cf. EDZARD 1971 : « Il faut supposer coexistence et même coalescence des secteurs “temple” et “palais” plutôt que conflit et rivalité ».

159. Sur ce texte, voir SELZ 1995a, p. 422 avec les renvois aux analyses.

160. Cf. MAEKAWA 1973-1974, p. 114-115 : DP 140 rs. ii 1-4. En-ig-gal / nu-banda₃ / dub še-ba ^dNin-ĝir₂-su-ka-ta / e-ta-sar 1 : « En-ig-gal, l'intendant, a écrit (*i.e.* le personnel recevant des rations) hors des tablettes de ration d'orge de Nin-ĝirsu. 1^{ère} année de règne ». Or, on ne trouve apparemment pas de formule similaire relative à l'extraction du personnel du palais vers l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂, bien que MAEKAWA 1973-1974, p. 113, suppose que les individus enregistrés sur les listes de rations BIN 8, 347 et DP 195 aient appartenu au palais ou au temple de Nin-ĝirsu avant d'être transférés à un moment qui n'est pas documenté. En outre, il semble ne pas exister d'équivalence entre les institutions ou organismes e₂-gal, « palais », et temple de Nin-ĝirsu.

161. Cf. MAEKAWA 1973-1974 ; SELZ 2015, p. 270.

162. MAEKAWA 1973-1974, p. 136-140. Il semble que l'on puisse toutefois rétorquer à la démonstration de Maekawa que les réformes d'Urukagina ont également en partie conduit à appauvrir la maisonnée royale et pas seulement à en accroître le pouvoir : ainsi, alors que le champ du ^dAb-u₂ est dit propriété de Lugal-an-da (u₂-rum) en RTC 75, il est dit « propriété de Ba-U₂ » (u₂-rum) en DP 589.

– comme le rappelle Steinkeller, le souverain agit avant tout comme le représentant du dieu poliade : il est par conséquent amené à gérer les biens appartenant aux divinités¹⁶³ ;

– comme l’affirme Selz ci-dessus, le palais sumérien de l’époque présargonique n’a pas encore évolué pour atteindre le développement d’époques postérieures, ni celle du palais contemporain d’Ebla.

En guise de conclusion sur le palais – en tant que terme e_2 -gal – à Ġirsu, on pourra mettre en valeur les aspects suivants :

– le palais pourrait avoir été localisé sur le Tell des Tablettes et les textes qui y furent trouvés auraient appartenu à une éventuelle archive palatiale ; si tel est le cas, le bâtiment, qui n’est guère évoqué que de manière allusive, aurait compris sur ce secteur archéologique plusieurs salles dont aucune ne subsiste pour la période présargonique ;

– le palais comprend un vaste personnel qui n’apparaît dans les corpus qu’en liaison avec l’ e_2 -mi₂/e₂-^aBa-U₂ ; à sa tête se trouvait un administrateur saġġa, qui est davantage assigné aux temples en règle générale ;

– ce bâtiment était impliqué directement dans diverses opérations administratives, commerciales et militaires ;

– la délimitation de ses prérogatives vis-à-vis des temples demeure difficile à fixer et il semble à vrai dire avoir pleinement participé à un même système administratif ou à une même organisation institutionnelle¹⁶⁴, comme le montrent sa pleine interaction avec l’ e_2 -mi₂/e₂-^aBa-U₂ et l’emploi des ressources que le palais fait de cet organisme.

L’image qui s’en dégage semble par conséquent différente des modèles que l’on connaît pour des époques postérieures, notamment paléo-babylonienne, lorsque l’exemple du palais de Mari révèle une diversité d’activités, de salles et de personnel nettement supérieure à celle documentée lors de la période présargonique¹⁶⁵.

163. STEINKELLER 1993, p. 117 ; STEINKELLER 1999a, p. 116 ; STEINKELLER 1999b, p. 291. Citons également ROSS 2002, p. 183 : « Other Ġirsu texts appear to blur the distinction between secular and religious control over silver, due to the dual role of the city administrator ».

164. Cf. récemment PRUSS et SALLABERGER 2015, p. 70-75, pour une terminologie plus flexible et l’adoption du terme « communal organization ».

165. On pourra ainsi se reporter à la description du palais de Mari d’après les sources analysées par DURAND 1987 : plusieurs salles y sont explicitement nommées, notamment le *bīt majālim*, servant à la fois pour des cérémonies et pour recevoir des invités, le *papāḥum*, ou d’une salle de trône ; de plus, en dehors du métal et de denrées, on y trouve des mentions de bitume et une parfumerie ; les appartements des femmes y occupent aussi une place importante ; enfin, le palais de Mari héberge des divinités. De même, les activités du palais telles qu’analysées par CHARPIN 1987,

2. L'époque de la III^e dynastie d'Ur

Quelques siècles plus tard, pour l'époque des souverains de la III^e dynastie d'Ur (XXI^e siècle av., époque dite néo-sumérienne), le palais royal est devenu le centre essentiel du pouvoir et la majeure partie des activités économiques du royaume dépend des domaines qu'il contrôle, avec leurs terres, leurs troupeaux et leurs personnels pour les exploiter, comme le montre l'abondante documentation administrative de cette époque. M. Van de Mieroop résume ainsi¹⁶⁶ :

«Le vaste ensemble documentaire disponible illustre le fait que, à la base même de l'économie, le palais contrôlait directement une énorme quantité de terres agricoles et qu'il distribuait une grande partie des revenus qu'il en tirait à des milliers de personnes à sa charge, depuis le roi jusqu'au nouveau-né de la plus humble des tisseuses. Les textes de rations enregistrent les distributions d'orge, de laine, de vêtements et d'huile à de longues listes de personnes qui paraissent avoir dépendu entièrement du palais pour leur survie. Afin d'obtenir les ressources nécessaires à ces distributions, le palais semble avoir possédé la majorité des terres du territoire du royaume.»

Les trois capitales connues (Ur, Uruk et Nippur, respectivement capitale politique, berceau de la dynastie et capitale religieuse) de ce royaume devenu empire ont fait l'objet de fouilles archéologiques¹⁶⁷, mais on n'y a guère retrouvé les vestiges de ce qui pourrait correspondre à un véritable palais royal, lieu d'exercice du pouvoir par le souverain.

Dans les textes de cette époque – majoritairement de grands lots d'archives administratives –, on rencontre de très nombreuses mentions d'*e₂-gal*. D'autres sources écrites (inscriptions royales, hymnes, etc.) doivent aussi être examinées, tant il s'avère que le mot *e₂-gal* dans tous ces documents ne désigne pas toujours la même réalité, en tout cas sûrement pas, de façon systématique, «le» palais royal comme on a encore trop souvent tendance à le penser.

semblent démontrer un spectre plus important, notamment du point de vue de l'administration de domaines agraires ou des relations avec des «entrepreneurs». EDZARD 2003-2005, rappelle également certaines des particularités des palais d'époque paléo-babylonienne qui confirment que la documentation qui s'y rapporte est plus riche, mais donne de plus une image plus impressionnante de ce type de bâtiment : nombre de salles, pièces domestiques pour les femmes et la maisonnée, présence d'un trône (apparemment non mentionné dans les textes connus, si ce n'est dans les attestations du terme *para₁₀*, jamais connecté spécifiquement au palais), administration de palmeraies et vergers, etc. Voir également les observations en 2.3.6.

166. VAN DE MIEROOP 2004, p. 59.

167. Cf. les 10 volumes des *Ur Excavations* (Oxford), les 24 volumes des *Ausgrabungen in Uruk-Warka Endberichte* (DAI), ou les volumes consacrés aux fouilles de Nippur de la série *Oriental Institute Publications* (Chicago).

Par ailleurs, la publication récente de nouveaux lots d'archives administratives vient d'apporter des éléments neufs sur cette question ; il nous faudra donc examiner aussi ces dossiers, avec pour objectif final de mieux cerner pour cette époque :

- quelles réalités diverses se cachent éventuellement derrière le mot e_2 -gal ;
- les contextes dans lesquels ce mot désigne réellement un bâtiment, en essayant de préciser où se trouvaient les divers e_2 -gal à travers le royaume des rois néo-sumériens et à quel type de construction ils correspondaient ;
- quelle répartition il est possible de faire, dans nos textes, entre « palais-résidence » et « palais-institution ».

2.1. Inscriptions royales, mentions officielles et hymnes à la gloire du roi

Commençons par quelques illustrations de mentions d'« e_2 -gal » dans différents types de sources officielles de cette époque :

Le libellé du nom de l'année 10 de Šulgi est le suivant : « année où l'*ehursag* (étymol. : le 'palais-montagne') royal a été construit » (mu e_2 -hur-saĝ lugal ba-du₃). Ce nom d'année fait écho au passage d'un hymne à Šulgi (*Šulgi B*¹⁶⁸), où celui-ci affirme, en parlant de lui à la première personne : « Je suis Šulgi et ma maison, l'*ehursag*, est le palais des palais » (^dšul-gi-me-en e_2 -ĝu₁₀ e_2 -hur-saĝ e_2 -gal e_2 -gal-bi-im).

Or l'*ehursag* d'Ur a bien été identifié et dégagé sur le téménos de cette ville par les archéologues¹⁶⁹. Mais s'agit-il d'un véritable palais royal où le roi résidait et d'où il gouvernait ? Le débat a longtemps perduré pour savoir s'il ne s'agissait pas plutôt d'un temple. Cela n'est pas invraisemblable, dans la mesure où Šulgi ayant été divinisé de son vivant, un culte régulier lui était rendu, au même titre que les autres dieux.

Le palais comme lieu où le roi exerçait son pouvoir est pourtant explicitement mentionné dans les textes. Ainsi, par exemple, dans un autre hymne où Šulgi parle à la première personne (*Šulgi C*¹⁷⁰), on peut lire : « ... le vaste palais, lieu où je prends mes décisions » (e_2 -gal maĝ ki nam tar-re-ga₂).

168. ETCSL 2.4.2.02.

169. Voir la reprise synthétique et l'étude dans MARGUERON 1982, chapitre 9, p. 156-167 (« Le palais d'Ur-Nammu et de Šulgi »). Après avoir rappelé les discussions entre L. Woolley et R. Hall et « les doutes sérieux sur la nature de l'édifice dégagé » (p. 156), l'auteur conclut néanmoins pour sa part que « l'édifice construit par Ur-Nammu et Šulgi est un *palais* pourvu d'un groupe officiel et surmonté très vraisemblablement d'un étage » (p. 165). À titre d'exemple d'une opinion émise plus récemment, VAN ESS 2013, p. 63, caractérise ce bâtiment – appelé Kisal-Gu 'en – comme une « palastartige Anlage ». Voir aussi POSTGATE 2004, p. 195 et 244, ZETTLER et HAFFORD 2015, p. 375 § 3.1.3d, et SHARLACH 2017, p. 35 et 44.

170. ETCSL 2.4.2.03.

Si l'on regarde maintenant les très nombreuses inscriptions royales de cette époque, les rois y célèbrent à l'envi les constructions qu'ils ont entreprises, mais il s'agit de *temples* dans la presque totalité des cas. Il existe pourtant deux inscriptions où le roi mentionne explicitement la construction de « son » palais (ou temple) : « Šu-Sin, roi d'Ur, roi des quatre régions, a construit *sa maison bien aimée* » (d^šu-d^suen [...], lugal uri^{ki}-ma, lugal an-ub-da limmu²-ba-ke⁴, e²-ki-aĝ²-ĝa²-ni mu-du³)¹⁷¹ ; et « [*Nom-de-Roi*], roi d'Ur, roi de Sumer et Akkad, a construit pour lui-même *son palais bien aimé* » ([NR], lugal uri^{ki}-ma, lugal ki-en-gi ki-uri-ke⁴, e²-gal ki-aĝ²-ĝa²-ni, mu-na-du³)¹⁷². On notera, dans le second exemple, l'emploi de e²-gal (« palais ») au lieu de e² (« maison »). Mais aucun détail n'est hélas donné, dans ces textes, sur la construction même de ces bâtiments, sur leur nature ou sur leur localisation.

En revanche, dans un autre hymne de Šulgi (*Šulgi A*¹⁷³), e²-gal semble avoir un tout autre sens : « J'ai remis en ordre les routes du pays, j'ai instauré la double lieue, j'ai construit de *grandes demeures* » (kaskal kalam-ma-ke⁴ si ħe²-mi-sa²-sa² danna ħu-mu-gen⁶ e²-gal-la ħe²-bi²-du³). On comprend généralement, étant donné le contexte, que le mot e²-gal désigne simplement ici un *grand bâtiment*, jouant le rôle de gîte d'étape, de caravansérail.

2.2. Textes littéraires

Les textes littéraires sumériens mentionnant e²-gal font clairement référence au « palais royal ». Ainsi, dans *Sargon et Ur-Zababa*¹⁷⁴, il est question du palais du roi Ur-Zababa à Kiš, où se rend Sargon : « Il entre chez Ur-Zababa, son roi ; il pénètre *au cœur du palais*, solidement bâti comme une grande montagne » (ki⁴ur⁴-za-ba⁴-ba⁴ lugal-la-na-še³ im-ma-da-an-ku⁴-ku⁴, ša³e²-gal kur-gal-gin⁷ ki us²-sa im-ma-da-an-ku⁴-ku⁴).

171. RIME 3/2.1.4.19. Dans son commentaire à l'édition de cette inscription, D.R. Frayne note : « Steible, NSBW 2 p. 256 sub Šūsuen 5, raises the question whether the 'house' mentioned in line 9 refers to a temple dedicated to the divine Šū-Sîn or to the palace in Ur. The normal practice in Ur III times is to name city governors in inscriptions dealing with the construction of temples dedicated to the king. The king, on the other hand, usually appears in inscriptions dealing with the palace. This inscription, then, likely refers to the palace at Ur. » Et ce même auteur suggère que, dans cette capitale d'Ur, « Šū-Sîn moved the royal residence from the E-hursag to the Gipar-ku. » (FRAYNE 1993, p. 329-330).

172. RIME 3/2.1.6.1001.

173. ETCSL 2.4.2.01.

174. ETCSL 2.1.4.

Dans *La mort d'Ur-Namma*¹⁷⁵, on apprend que le roi « a construit un nouveau palais mais qu'il n'a pas eu le temps d'en profiter » (e_2 -gal gibil na-mu-un-du₃-a-ni nu-mu-un-hul₂-hul₂-la-ni) : le roi y est ramené mourant et il est indiqué que « le fier héros gît dans son palais » (saĝ-ku₃-gal₂ e_2 -gal-a-na i₃-nu₂).

Dans ces trois exemples, et dans plusieurs autres que l'on pourrait ajouter, il est donc clairement fait allusion à la résidence royale qu'est l' e_2 -gal.

Cependant, dans ces textes, e_2 -gal peut aussi caractériser d'autres types de grandes résidences, pas nécessairement « royales ». Ainsi dans la *Lettre d'Aradĝu à Šulgi*¹⁷⁶, on voit le ministre Aradĝu être envoyé par le roi chez un chef militaire nommé Apillaša et affirmer : « Lorsque je suis arrivé à la porte du palais, personne ne m'a interrogé sur la santé de mon roi » (ka_2 e_2 -gal-la-še₃ ĝen-a-ĝu₁₀-ne, lu₂-e silim-ma lugal-ga₂-ke₄ en₃ li-bi₂-in-tar). Ici, le « palais » (e_2 -gal) désigne simplement la résidence du chef militaire à qui le ministre rend visite.

On notera par ailleurs que le mot e_2 -gal est assez souvent utilisé – et il s'agit donc d'un autre sens possible – pour désigner un temple et non pas un palais. On se contentera ainsi de citer ici quelques noms de temples, comme le « palais du Ciel et de la Terre » (e_2 -gal an-ki-a) ou le « palais de la steppe » (e_2 -gal edin) à Uruk, ou encore le « palais de Keš » (e_2 -gal keš₃^{ki}-a) pour désigner le temple principal de la ville de Keš.

2.3. Archives administratives

Regardons maintenant du côté des textes d'archives, si nombreux à Ur III. Une rapide recherche dans le conservatoire numérique du CDLI¹⁷⁷ montre que plus de 2000 textes d'Ur III mentionnent le terme e_2 -gal, en dehors de l'onomastique où l'élément e_2 -gal est assez fréquemment utilisé comme composant. La plupart de ces textes proviennent des archives provinciales de Ĝirsu et Umma, mais aussi de Drehem (= le grand centre de Puzriš-Dagan créé par l'administration royale) : c'est un fait notable qu'il n'y a en réalité aucune « archive palatiale » (au sens d'un « palais royal ») existant pour cette époque, malgré ce qui est parfois affirmé. Une recherche du nombre d'attestations d' e_2 -gal par lieu d'origine dans la base du CDLI donne les résultats suivants :

Ĝirsu	(capitale provinciale)	576 attestations
Puzriš-Dagan/Drehem	(entrepôt centralisé du royaume avec centre administratif)	474
Umma	(capitale provinciale)	162

175. ETCSL 2.4.1.1

176. MICHALOWSKI 2011, lettre CKU 1, p. 249-272.

177. CDLI <cdli.ucla.edu>. Les tablettes administratives mentionnées dans la suite de l'article sont citées par leur identifiant CDLI sous la forme P#####.

Ur	(capitale politique du royaume)	79
Irisaĝrig	(capitale provinciale)	46
Garšana	(ville provinciale)	30
Nippur	(capitale religieuse du royaume)	14
Uruk	(berceau de la dynastie des rois d'Ur III)	0

Dans de très nombreux cas, ces textes des archives administratives d'Ur III emploient e_2 -gal dans le sens large de « palais » en tant qu'institution, ou pour désigner le domaine royal. On mentionnera par exemple le cas des « champs du palais » ($a\text{-}\check{s}a_3 e_2$ -gal), des « troupeaux du palais » ($gu_4\text{-}udu e_2$ -gal) à Umma, Ĝirsu, Nippur ou ailleurs (P118710 pour Umma, P131337 ou P102264 pour Ĝirsu, etc.). C'est également « l'institution-palais » à laquelle il est fait référence lorsque l'on trouve des noms de métiers comme $dub\text{-}sar e_2$ -gal (P248711), $ra\text{-}gaba e_2$ -gal (P455203), $i_3\text{-}du_8 e_2$ -gal (P108618), etc.

Il convient cependant d'entrer un peu plus dans le détail de ces attestations, en fonction de leurs lieux d'origine :

2.3.1. Ĝirsu

Le grand nombre d'attestation d' e_2 -gal à Ĝirsu s'explique sûrement par le fait qu'il y a clairement, dans cette province, un « palais des gouverneurs », existant sans doute depuis le temps des anciennes dynasties de Lagaš I et II des siècles précédents – située sur le Tell V du site, voir ci-dessus. C'est ce que montre le texte P111391 qui mentionne explicitement ce « palais de l'*ensi* » (e_2 -gal $ensi_2$). D'ailleurs, tout le territoire de Ĝirsu est alors clairement organisé – et sans doute depuis longtemps – autour de ces grands organismes que sont « le palais et les temples des dieux » (e_2 -gal $u_3\text{-}dingir\text{-}re\text{-}ne$), comme le précise le colophon du grand texte P108839. De nombreuses tablettes comptabilisent les champs, les travailleurs, les troupeaux qui relèvent de ce « palais » (e_2 -gal $\check{g}ir_2\text{-}su^{ki}$, P113355), ce qui donne lieu à la rédaction de bilans comptables spécifiques ($ni_3\text{-}ka_9\text{-}ak e_2$ -gal, P217669). Il y a une « bergerie du palais » (e_2 -gal udu), un « atelier de tissage du palais » ($e_2\text{-}u\check{s}\text{-}bar e_2$ -gal), et il est fréquemment fait allusion – de l'année Šulgi 32 à l'année Šu-Sîn 7 – à un « nouveau palais » (e_2 -gal $gibil$) qui a peut-être été construit dans cette capitale pour remplacer l'ancien¹⁷⁸. On notera par ailleurs une expression très fréquente, mais assez spécifique aux textes de Ĝirsu de l'époque d'Ur III, pour caractériser divers personnels qui sont « en service aux ordres (?) du palais » (KA e_2 -gal $gub\text{-}ba$, *passim*)¹⁷⁹.

178. À moins que ce « nouveau palais » (e_2 -gal $gibil$) ne fasse allusion, non pas à un bâtiment situé sur le territoire de Ĝirsu, mais au nouveau palais royal construit par Ur-Namma et/ou Šulgi dans la région de Nippur (voir ci-dessous).

179. Je continue toutefois de me demander si, dans toutes ces références, ka n'est pas une écriture non orthographique pour ka_2 , « porte » (comme en P332477 ou P332478), l'expression signifiant alors : « présents à la porte du palais ».

On trouve par ailleurs, dans les textes de Ĝirsu, de fréquentes mentions de l'expression e_2 +*Nom-de-Roi*. Cela fait-il allusion au « palais du roi », comme on pourrait *a priori* s'y attendre, malgré l'écriture du seul e_2 et non pas d' e_2 -gal ? Il est en fait vraisemblable, dans ce cas, que e_2 se réfère à un temple et non pas à un palais, l'expression recouvrant en réalité souvent, comme cela a été noté par ailleurs¹⁸⁰, les chapelles funéraires des rois défunts. On voit d'ailleurs, dans plusieurs exemples (P204453, P331059) que, à Ĝirsu, « e_2 ^dAmar-Suen » fait clairement allusion à un temple.

2.3.2. Drehem (et Nippur, à proximité immédiate)

Concernant e_2 -gal à Drehem (l'ancienne Puzriš-Dagan où le roi Šulgi a créé un grand entrepôt et parc à bestiaux), C. Tsouparopoulou pense que « the palace was probably a full economic unit, a household where several different workshops and craftsmen were operating, and transferring hides there could have been related to such enterprises¹⁸¹ ». Je me demande pour ma part si les nombreuses mentions d' e_2 -gal dans les textes de Drehem ne renvoient pas, dans la plupart des contextes y compris celui des activités artisanales, à celle des résidences royales dont on sait qu'elle se trouvait dans la proximité de Nippur (voir-ci-dessous 2.3.5).

Un palais est cependant attesté à Nippur même (e_2 -gal nibru^{ki}-ka, P144028, P135984), et aussi dans les deux autres capitales du royaume de cette époque qu'étaient Ur et Uruk, comme l'a précisé W. Sallaberger en attirant l'attention sur la mention, dans les textes de Drehem, de nombreuses offrandes enregistrées pour les « sacrifices à l'intérieur du palais » (siskur₂ ša₃ e_2 -gal) dans chacune de ces trois capitales¹⁸².

2.3.3. Umma

Le cas d'Umma, autre grande capitale provinciale du royaume, est assez particulier car il ne semble pas qu'y soit spécifiquement attesté de « palais du gouverneur », à l'inverse de la situation connue à Ĝirsu. Au contraire, P. Steinkeller affirme que, dans les nombreux domaines ruraux et hameaux de la province d'Umma dont il a fait l'étude¹⁸³, on relève à chaque fois un certain nombre d'établissements, bâtiments et installations, parmi lesquels des *palais* (e_2 -gal), des greniers ($\hat{g}a_2$ -nun), des bergeries (e_2 -udu), des ateliers textiles (e_2 -uš-bar), des installations nautiques le long des canaux (mar-sa), ainsi que divers temples et chapelles. On peut citer par exemple la mention, dans plusieurs textes (P303694,

180. LAFONT 2017, p. 195.

181. TSOUPAROPOULOU 2013, p. 158.

182. SALLABERGER 1993, p. 221, 222.

183. STEINKELLER 2007, p. 193.

etc.), du « palais du domaine rural Lamah » (e_2 -gal a-ša₃ la₂-mah). L' e_2 -gal ne devait donc être au mieux, dans ces différents cas, qu'un bâtiment officiel.

Par ailleurs, comme à Ĝirsu, les mentions de e_2 +*Nom-de-Roi* renvoient, à Umma, à un temple du roi divinisé, éventuellement à une unité domaniale¹⁸⁴ et non pas à une résidence royale¹⁸⁵.

2.3.4. Ur

On a déjà évoqué, à propos des inscriptions royales et de l'*ehursag* d'Ur, la situation de cette capitale politique du royaume, qui n'était pas nécessairement le lieu à partir duquel gouvernaient au quotidien les rois de la Troisième dynastie. Deux textes provenant d'Ur (P137420, P137745) mentionnent la rémunération de travailleurs qui, dans cette cité, étaient « en service au palais du roi » (e_2 -gal lugal-ka gub-ba-ne). Le fait que l'on précise ici e_2 -gal + lugal est signifiant : on avait besoin de distinguer le palais royal des autres palais existant dans cette ville. Il est d'autre part question du « palais d'Ur » (e_2 -gal uri₅^{ki}-ma) dans un texte de Ĝirsu (P114700) qui comptabilise divers travailleurs.

2.3.5. Résidences royales et palais principal

Mais, en dehors de cet inventaire ville par ville, on ajoutera qu'une quinzaine de textes d'Ur III font, eux aussi, explicitement allusion à un « palais royal » (e_2 -gal lugal, *passim*). Comme ces textes proviennent aussi bien d'Umma, de Ĝirsu et de Drehem, que de Nippur, cela pourrait montrer qu'il existait des « palais royaux » dans certains centres provinciaux, et confirme par la même occasion qu'il y avait d'autres e_2 -gal que ceux du roi.

Cette existence, ici et là, de palais royaux locaux est également envisagée par P. Michalowski qui écrit pour sa part¹⁸⁶ :

184. LAFONT 2017, p. 193.

185. Cette problématique temple / palais à propos des rois divinisés amène à évoquer brièvement le cas tout à fait intéressant et particulier de la situation qui, à cette époque, a existé à Ešnunna (Tell Asmar), dans la vallée de la Diyala, à la périphérie du pays de Sumer et Akkad. C. Reichel a en effet proposé (REICHEL 2008) une réinterprétation complète des découvertes archéologiques faites à Tell Asmar, montrant que, à l'époque d'Ur III, le palais du gouverneur local était accolé à un temple dédié au divin roi Šu-Sîn alors que celui-ci régnait à Ur. À la chute d'Ur III, la situation a évolué (le nouveau roi indépendant d'Ešnunna s'étant fait lui-même diviniser) et cet auteur a proposé une relecture historique particulièrement convaincante des nouveaux rapports qu'ont entretenus, au sein du même ensemble architectural, le lieu de culte et la résidence royale, soulignant que, concernant le siège de la royauté, « Ešnunna provides the one surviving architectural manifestation of a cultic concept that actually originated from the heartland of Mesopotamia » (p. 144).

186. MICHALOWSKI 2013, p. 171-172. Voir aussi désormais à ce sujet SHARLACH 2017, notamment chapitre 2.

«The kings and their entourages were constantly moving from one seat of power to another, holding court in various palaces in the land and participating in local and state festivals and temple rites, sustaining by participation their connections to local elites and playing out status-affirming performances. Ur may have been the state capital, but there were official royal residences in Nippur, Umma and Girsu, as well as in other places, notably Uruk and Tummal.»

Mais il faut aller plus loin, car il est probable que devait exister, malgré tout, un «palais principal» du royaume, siège éminent du pouvoir royal, du gouvernement et de l'administration. On ne l'a jamais retrouvé, mais il est possible qu'on ne l'ait pas cherché au bon endroit. Car on dispose aujourd'hui de quelques arguments en faveur d'une autre localisation que la ville d'Ur comme résidence principale des rois néo-sumériens : il pourrait s'agir de Tummal (Tell Dlehim), dans la proximité de Nippur, site qui n'a jamais été fouillé. C'est P. Steinkeller qui a émis cette hypothèse dans deux articles récents¹⁸⁷ dont on peut présenter ici deux extraits essentiels :

«Although known to exist already in the Sargonic period, Tummal probably came to prominence only in Ur III times, when it became the seat of a royal palace and the focus of the funerary cult of Ur-Namma. As indicated by the frequent references to the royal court and the high officials sejourning at Tummal, this satellite of Nippur, and the immediate neighbor of Puzriš-Dagan, appears to have been, after the capital city of Ur, the most important administrative center of the Ur III state. There are reasons to suspect that it was there that some of the main offices of the Ur III state, such as the “war ministry” and the “ministry of foreign affairs,” were situated. However, this question will have to wait for the excavation of the site of Tell Dlehim, and of its neighbor Tell Drehem, the modern site of Puzriš-Dagan. (...)

Whoever initiated the Tummal project—be that Ur-Namma or Šulgi—it is certain that the express purpose of this undertaking was to provide the Ur III state with a centrally-situated seat of government, as the capital city of Ur, because of its location in the southernmost reaches of Babylonia, was not well-suited for that purpose. As already noted, it was likely there that some of the highest officials of the realm — such as the *sukkalmah*, and probably the king himself — worked and lived most of the time. Furthermore, it would seem that the construction at Tummal was closely connected with another massive project, which was the building of Puzriš-Dagan, less than 15 km away from Tummal. One might even consider that both undertakings were but parts of the same project.»

187. STEINKELLER 2013, p. 362-363, et STEINKELLER 2015, p. 156-158 et 165-166. Ces deux contributions donnent, en détail, les arguments et les sources textuelles sur lesquels s'appuie cet auteur pour développer ses propositions. On ne peut les énumérer tous ici et l'on renverra donc à ces deux articles pour plus de détails.

Il avait été observé depuis longtemps que les informations données par les archives administratives d'Ur III montraient que les rois de cette époque résidaient bien plus fréquemment dans la région de Nippur que dans celle d'Ur (et cela a été confirmé par la publication récente des archives d'Irisağrig ; voir ci-dessous). La proposition tout à fait convaincante de P. Steinkeller va dans ce sens et montre l'endroit où il faudrait sans doute aller chercher, archéologiquement parlant, un véritable palais des souverains de la III^e dynastie d'Ur. Il ne serait donc pas impossible, si ce site de Tell Dlehim demeure exploitable par les archéologues, que certaines découvertes permettent un jour de faire passer le dossier de l'époque d'Ur III de la catégorie « archives sans palais royal » à la catégorie « palais royal avec archives »...

2.3.6. *Irisağrig et Garšana*

Finalement, deux autres courtes enquêtes restent à mener pour compléter ce tableau, afin d'exploiter les informations particulièrement neuves apportées par deux importants lots d'archives récemment publiés : celui d'Irisağrig¹⁸⁸ et celui de Garšana¹⁸⁹.

Les nouveaux textes d'Irisağrig que viennent de faire connaître David Owen et ses collègues montrent, à partir du règne de Šu-Suen, une présence fréquente dans cette cité – située sur le Tigre, à la latitude de Nippur – du roi et des membres de sa famille. On voit les uns et les autres se rendre assez souvent dans cette ville et il est même possible qu'un ou plusieurs membres de l'entourage royal aient résidé à Irisağrig¹⁹⁰.

Il existe plus d'une trentaine de mentions d'un e₂-gal à Irisağrig¹⁹¹, mais surtout de très nombreuses références à un « lieu du roi » (ki lugal)¹⁹². De quoi s'agit-il ? P. Steinkeller a proposé (avec un point d'interrogation) la possible équation e₂-gal « palais » = ki lugal « lieu du roi » à Irisağrig. Je me demande, pour ma part, si les messagers royaux enregistrés à Irisağrig et qui voyagent le plus souvent entre Dêr (puis Kimaš en Iran) et ce « lieu du roi » (ki lugal), ne sont pas ceux qui circulent précisément entre le palais royal de Tummal (siège probable du gouvernement, comme on vient de le voir) et les territoires iraniens (Élam, Susiane), en passant naturellement par Irisağrig pour pouvoir emprunter la route les menant vers les piémonts du Zagros. On sait que Tummal est équidistant de Nippur et d'Irisağrig, à une vingtaine de kilomètres seulement de ces deux

188. OWEN 2013.

189. OWEN & MAYR 2007.

190. Cf. P. Steinkeller dans OWEN 2013, p. 45.

191. OWEN 2013, index p. 370.

192. Plus de 200 occurrences : cf. tableau dans OWEN 2013, p. 132-152.

villes¹⁹³. Dans cette hypothèse, le « lieu du roi » (ki lugal) renverrait donc au palais royal de Tummal que nous avons évoqué plus haut.

À Irisağrig encore, on notera l'intéressant texte P387940 (daté de xi/AS 7), qui concerne les finitions et l'équipement de l'« e₂ ^damar-^dsuen-ka » (rev. ii 8'). Mais comme on l'a vu à Ġirsu ou à Umma, il s'agit ici très vraisemblablement d'un temple dédié à Amar-Suen (venant juste de décéder ?¹⁹⁴) et non pas d'un palais royal supplémentaire.

Autre dossier : celui de Garšana. Comme l'a bien montré W. Heimpel¹⁹⁵, l'un des aspects les plus intéressants des nouveaux textes provenant de ce site, à proximité d'Umma, touche aux nombreux travaux de construction qui y ont été entrepris, avec toutes les opérations techniques afférentes qui sont précisément décrites et que l'on connaissait très mal jusqu'alors. Or, parmi les bâtiments construits, on trouve un e₂-gal, et l'on dispose de la sorte, pour la toute première fois, de données techniques concernant l'édification d'un tel bâtiment. W. Heimpel estime¹⁹⁶ que cet e₂-gal devait être une résidence royale de niveau local, mais sans qu'on n'y voie jamais le roi s'y rendre. Cependant, il est tout aussi possible que cet e₂-gal ait simplement été un grand bâtiment ou résidence, au milieu d'autres du même type tels qu'ils sont mentionnés dans les textes de Garšana. On ne sait cependant pas à qui cet e₂-gal était destiné. Confection du toit, systèmes d'évacuation des eaux, baraquements intégrés, réparations : toutes les références relatives à cet e₂-gal de Garšana sont désormais bien identifiées et étudiées¹⁹⁷. On notera qu'il est aussi question, dans les mêmes textes, d'un « nouveau palais » (e₂-gal gibil) construit également à Garšana (P322615).

À l'issue de ce rapide survol des sources écrites de l'époque d'Ur III, on voit les nombreux sens différents que peut finalement recouvrir le mot e₂-gal dans les textes. Il peut s'agir de toutes sortes de bâtiments ou résidences, et non pas seulement du « palais royal ». Il semble pourtant désormais assez plausible que, si une résidence royale principale, siège du gouvernement, a bel et bien existé à cette époque, elle se soit trouvée à Tummal, c'est-à-dire à proximité de Nippur, de Puzriš-Dagan et d'Irisağrig. Mais on n'oubliera pas que le terme e₂-gal est également souvent utilisé, dans ces textes d'Ur III, pour caractériser l'institution palatiale, dans son sens de grand organisme économique et d'autorité politique.

Après la chute d'Ur III, la situation a changé assez radicalement lorsque se sont développés les multiples royaumes caractéristiques de l'époque amorrite, chaque roi étant désireux de disposer d'une résidence royale principale d'où

193. Cf. carte dans OWEN 2013, p. 43.

194. Cf. LAFONT 2017.

195. HEIMPEL 2009.

196. HEIMPEL 2009, p. 132.

197. OWEN et KLEINERMAN 2009, p. 676-678, et HEIMPEL 2009, p. 132.

exercer son pouvoir. Plusieurs sites mésopotamiens ont d'ailleurs livré des vestiges de palais royaux de cette époque (xx^e-xviii^e siècles), comme Isin, Larsa, Uruk, Ešnunna, Mari, Šubat-Enlil¹⁹⁸. Il manque bien sûr – hélas – à cette liste le palais amorrite de Babylone, mais cela est en partie compensé par l'extrême richesse offerte par celui de Mari. Concernant Mari, on notera incidemment que les textes montrent bien qu'il y avait plusieurs palais (e₂-gal) au sein même de ce royaume¹⁹⁹. On relèvera pour finir quelques mentions explicites de construction de résidences royales à cette époque, comme dans le cas de Samsu-iluna qui se fit construire à Babylone un nouveau palais, célébré dans le nom de sa 33^e année de règne²⁰⁰. Tout ceci relève cependant d'une autre histoire...

Conclusion générale

Si, sur l'ensemble du III^e millénaire, l'émergence du palais comme institution et lieu d'administration au centre de la vie politique apparaît comme un fait incontestable, les modalités de son évolution, de sa puissance et de son organisation ne sont néanmoins pas entièrement élucidées. Alors que la documentation du début du III^e millénaire ne met pas en lumière le terme e₂-gal, le « palais » semble, dans les cités sumériennes aux alentours de 2400, du moins à l'aune de la situation observable à Ĝirsu, constituer un bâtiment fonctionnel, comprenant un personnel varié mais à l'ampleur inconnue et un organisme économique en interaction complète avec les temples. Toutefois, le nombre réduit de textes appartenant à une possible archive palatiale – y compris à Umma, dont on possède un lot important de tablettes provenant du temple d'Inanna de Zabalam – ainsi que l'absence de restes archéologiques identifiés comme ceux d'un palais pour la période du DA IIIb ne permettent guère que d'évaluer le rôle du palais en « creux » à travers la documentation administrative des temples. Il s'avère que le palais à Ĝirsu mobilise logiquement les ressources de l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂, notamment : le personnel ša₃-dub e₂-gal, si celui-ci est bien détaché auprès du palais, les conscrits – les deux catégories étant désignées sous Urukagina comme « propriété de Ba-U₂ » –, les animaux tondus et marqués, les biens destinés aux cérémonies religieuses. L'on ne saurait pour autant estimer les biens appartenant au palais ni sa richesse, notamment du point de vue de la propriété foncière, surtout bien connue pour l'e₂-mi₂/e₂-^dBa-U₂²⁰¹. L'interaction entre le palais et le

198. CHARPIN 2004, p. 263-266.

199. CHARPIN 2011, p. 47 n. 45.

200. CHARPIN 2004, p. 361-362.

201. On signalera ici que les terres faisant l'objet des contrats de Lum-ma-tur ne semblent pas caractérisées comme celles du palais ; de plus un administrateur nu-banda₂ e₂

temple, deux institutions qu'il ne saurait être question à vrai dire de distinguer, pourrait d'ailleurs avoir comme antécédent la situation dont témoignent les textes « archaïques » d'Ur, remontant au Dynastique Archaïque I-II, lorsque le sanctuaire du dieu Nanna possédait apparemment de vastes domaines agraires et que les autorités de cette cité en géraient les ressources, selon des modalités à préciser²⁰².

À l'époque des souverains de la III^e Dynastie d'Ur, la situation a nettement changé, dans la mesure où le palais peut désormais désigner des lieux de pouvoir distincts à divers échelons, palais de gouverneur, temples, caravansérails, palais « central », mais aussi des temples, notamment liés aux souverains. Les modifications se sont aussi opérées conformément à la nature géographique du royaume qui avait uni l'ensemble des cités de Mésopotamie méridionale : les résidences royales dans les différentes cités permettaient ainsi aux souverains d'assurer la cohésion de leur État, tandis que les gouverneurs assuraient leurs pouvoirs depuis des palais locaux. Toutefois, là aussi, la situation documentaire rencontre des limites évidentes vis-à-vis de la résidence royale, dans la mesure où le principal palais des rois d'Ur, dont on peut supposer qu'il se trouve à Tummal, n'a jamais été fouillé, nous privant ainsi d'une possible archive palatiale, alors que la place de l'*e*₂-hur-saġ à Ur dans le système royal reste à mieux déterminer. En revanche, les prérogatives du palais semblent plus claires si l'on considère que le palais du gouverneur à Ĝirsu est impliqué directement dans l'administration de domaines agraires, de cheptels et autres ressources qui relèvent directement de lui. De même, les ambitieux programmes des souverains de la III^e Dynastie d'Ur à Drehem et peut-être à Tummal permirent sans doute de consolider la centralisation administrative et révèlent l'importance du palais comme lieu de pouvoir, notamment si, comme le suggère Steinkeller, se trouvaient à Tummal les « ministères », dont celui chargé des affaires étrangères.

Cette affirmation en pays sumérien du palais ouvrit sans doute certes la voie aux constructions et à l'organisation palatiale de l'époque amorrite, mais l'on peut également se demander si l'antécédent à ce modèle amorrite n'est pas d'avantage à rechercher au III^e millénaire à Ebla, voire à Mari. Une piste de réflexion pourrait, enfin, consister à mieux cerner la place du palais au cours des âges dans l'organisation du pouvoir royal et du système administratif : on se contentera de mentionner ici que les souverains de la Première Dynastie de Lagaš au DA IIIb pouvaient administrer les biens agraires de l'*e*₂-mi₂/*e*₂-^dBa-U₂ sans impliquer directement le bâtiment qu'était le palais – les textes de cette dernière institution étant en effet supposés provenir du Tell K, la ville sainte,

Lum-ma-tur-ka, « inspecteur de la maisonnée de Lum-ma-tur », s'y distingue de celui du palais, voir ci-dessus.

202. Cette question fera l'objet d'une étude dans le cadre d'un programme de réévaluation complète des textes archaïques d'Ur entrepris par G. Benati et C. Lecompte.

distincte du Tell des Tablettes. De ce point de vue, l'époque d'Ur III, avec la gestion entreprise directement depuis le possible palais du gouverneur – si l'on songe que les tablettes néo-sumériennes de Girsu proviennent surtout du Tell des Tablettes – pourrait marquer une étape décisive.

Bertrand LAFONT
bertrand.lafont@cnrs.fr

Camille LECOMPTE
Camille.LECOMPTE@cnrs.fr
CNRS, UMR 7041 ArScAn, Nanterre

Bibliographie

- ANDERSSON J. 2012, *Kingship in the Early Mesopotamian Onomasticon 2800-2200 BCE*, Uppsala.
- BAUER J. 1972, *Altsumerische Wirtschaftstexte aus Lagash*, Studia Pohl 9, Rome.
- BAUER J. 1975, «Darlehensurkunden aus Girsu», *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 18, p. 189-218.
- BAUER J. 1998, «Der vorsargonische Abschnitt der mesopotamischen Geschichte», dans P. ATTINGER et M. WÄFFLER (éds), *Mesopotamien. Späturuk-Zeit und Frühdynastische Zeit*, Orbis Biblicus et Orientalis 160/1, Fribourg et Göttingen, p. 429-585.
- BEHRENS H. et H. STEIBLE 1983, *Glossar zu den altsumerischen Bau- und Weihinschriften*, FAOS 6, Stuttgart.
- BELD S.G. 2002, *The Queen of Lagash: Ritual Economy in a Sumerian State*. Thèse, Michigan.
- BENATI G. 2015, «Re-modeling Political Economy in Early 3rd Millennium BC Mesopotamia: Patterns of Socio-Economic Organization in Archaic Ur (Tell al-Muqayyar, Iraq)», *Cuneiform Digital Library Journal* 2015: 2.
- BENATI G. et C. LECOMPTE 2016, «New Light On the Archaic Texts from Ur: The “Ancient Room” Tablet Hoard», dans R.A. STUCKY (éd.), *Proceedings of the 9th International Congress on the Archaeology of the Ancient Near East Volume 3*, Wiesbaden, p. 13-30.
- BURROWS E. 1935, *Ur Excavations Texts II. Archaic Texts*, Londres et Philadelphie.
- CHARPIN D. 1987, «Le rôle économique du palais en Babylonie sous Hammurabi et ses successeurs», dans E. LÉVY (éd.), *Le système palatial en Orient, en Grèce et à Rome. Actes du colloque de Strasbourg 19-22 juin 1985*, Strasbourg, p. 111-126.
- CHARPIN D. 2004, «Histoire politique du Proche-Orient amorrite», dans D. CHARPIN, D.O. EDZARD et M. STOL (éds), *Mesopotamien: Die altbabylonische Zeit*, Orbis Biblicus et Orientalis 160/4, Fribourg, p. 23-480.
- CHARPIN D. 2011, «Le ‘pays de Mari et des Bédouins’ à l'époque de Samsu-iluna de Babylone», *Revue d'Assyriologie* 105, p. 41-59.
- CROS G. 1910-1914, *Nouvelles fouilles de Tello, publiées avec le concours de : Léon Heuzey, François Thureau-Dangin*, Paris.

- DEIMEL A. 1931, *Šumerische Tempelwirtschaft zur Zeit Urukaginas und seiner Vorgänger. Abschluss der Einzelstudien und Zusammenfassung der Hauptresultate*, *Analecta Orientalia* 2, Rome.
- DIAKONOFF I.M. 1974, *Structure of Society and State in Early Dynastic Sumer*, *Monographs of the Ancient Near East* 1/3, Los Angeles.
- DURAND J.-M. 1987, «L'organisation de l'espace dans le palais de Mari : le témoignage des textes», dans E. LÉVY (éd.), *Le système palatial en Orient, en Grèce et à Rome. Actes du colloque de Strasbourg 19-22 juin 1985*, Strasbourg, p. 39-110.
- EDZARD D.O. 1968, *Sumerische Rechtsurkunden des III. Jahrtausends aus der Zeit vor der III. Dynastie von Ur*, Munich.
- EDZARD D.O. 1974, «Problèmes de la royauté dans la période présargonique», dans P. GARELLI (éd.), *Le palais et la royauté*, Paris, p. 141-149.
- EDZARD D.O. 2003-2005, «Palast. A. III. Altbabylonisch», *Reallexikon der Assyriologie* 10, p. 205-208.
- ENGLUND R.K. 1998, «Texts from the Late Uruk Period», dans P. ATTINGER et M. WÄFLER (éds), *Mesopotamien. Späturuk-Zeit und Frühdynastische Zeit*, *Orbis Biblicus et Orientalis* 160/1, Fribourg et Göttingen, p. 13-233.
- VAN ESS M. 2013, «Babylonische Tempel zwischen Ur III- und neubabylonischer Zeit», dans K. KANIUTH, A. LÖHNERT, J.L. MILLER, A. OTTO, M. ROAF et W. SALLABERGER (éds), *Tempel im Alten Orient, 7. Internationales Colloquium der Deutschen Orient-Gesellschaft, 11.-13. Oktober 2009, München*, Wiesbaden, p. 59-84.
- FALKENSTEIN A. 1974, *The Sumerian Temple City*, *Monographs of the Ancient Near East* 1/1, Los Angeles.
- FOSTER B. 1981, «A New Look at the Sumerian Temple», *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 24, p. 225-241.
- FRAYNE D.R. 1993, *Ur III Period (2112-2004 BC)*, RIME 3/2, Toronto.
- FRAYNE D.R. 2007, *The Royal Inscriptions of Mesopotamia. Presargonic Period*, RIME 1, Toronto, Buffalo, Londres.
- GELB I.J. 1969, «On the Alleged Temple and State Economies in Ancient Mesopotamia», *Studi in onore di Edoardo Volterra*, Milan, p. 137-154.
- GELB I.J. 1979, «Household and Family in Early Mesopotamia», dans E. LIPÍŃSKI (éd.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, *Orientalia Lovanensia Analecta* 5, Louvain, p. 1-98.
- GELB I.J., P. STEINKELLER, R.M. WHITING 1991, *Earliest Land Tenure Systems in the Near East: Ancient Kudurrus*, *Oriental Institute Publications* 104, Chicago.
- GENOULLAC H. de 1936, *Fouilles de Telloh. Tome II: Époques d'Ur III^e Dynastie et de Larsa*, Paris.
- GLASSNER J.-J. 2000, «Les petits États mésopotamiens à la fin du 4^e et au cours du 3^e millénaires», dans M.H. HANSEN (éd.), *A Comparative Study of Thirty City-State Cultures*, Copenhague, p. 35-54.
- GRÉGOIRE J.-P. 1962, *La province méridionale de l'Etat de Lagaš*, Luxembourg.
- HALLO W.W. 1979, «Notes from the Babylonian Collection, I. Nungal in the Egal: An Introduction to Colloquial Sumerian?», *Journal of Cuneiform Studies* 31, p. 161-165.
- HEIMPEL W. 2009, *Working Construction Work at Garšana*, CUSAS 5, Bethesda MD.

- HRUŠKA B. 1971, «Die Reformtexte Urukaginas. Der verspätete Versuch einer Konsolidierung des Stadtstaates von Lagaš», dans P. GARELLI (éd.), *Le palais et la royauté*, Paris, p. 151-162.
- HUH S.K. 2008, *Studien zur Region Lagaš. Von der Ubaid- bis zur altbabylonischen Zeit*, AOAT 345, Münster.
- HUOT J.-L. 1990, «Palais et temples», dans J.-L. HUOT, J.-P. THALMANN et D. VALBELLE (éds), *Naissance des cités*, Paris, p. 68-73.
- KIENAST B. et K. VOLK 1995, *Die sumerischen und akkadischen Briefe des III. Jahrtausends aus der Zeit vor der III. Dynastie von Ur*, FAOS 19, Stuttgart.
- KRECHER J. 1973, «Neue sumerische Rechtsurkunden des 3. Jahrtausends», *Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete* 63, p. 145-271.
- LAFONT B. 1984, «La collection des tablettes cunéiformes des musées archéologiques d'Istanbul», *Turcica* IV, p. 179-185.
- LAFONT B. 2017, «Game of Thrones: The Years when Šu-Sin Succeeded Amar-Suen in the Kingdom of Ur», dans L. FELIU, F. KARAHASHI et G. RUBIO (éds), *The First Ninety Years. A Sumerian Celebration in Honor of Miguel Civil*, Studies in Ancient Near Eastern Records 12, Boston et Berlin, p. 189-204.
- LAFONT B. et F. YILDIZ 1989, *Tablettes cunéiformes de Tello datant de l'époque de la III^e Dynastie d'Ur*, Istanbul.
- LECOMPTE C. 2015, «Untersuchungen zu den Siedlungsstrukturen und ländlichen Siedlungen in der FD-Zeit. Auf der Suche nach den verlorenen Dörfern in den altsumerischen Urkunden», dans R. DITTMANN et G. SELZ (éds), *It's a Long Way to a Historiography of the Early Dynastic Period(s)*, AVO 15, Münster, p. 211-246.
- MAEKAWA K. 1973-1974, «The Development of the É-MÍ in Lagash during Early Dynastic III», *Mesopotamia* VIII-IX, p. 77-145.
- MAEKAWA K. 1977, «The Rent of the Tenant Field (gán-APIN.LAL) in Lagash», *Zinbun* 14, p. 1-54.
- MAGID G. 2001, «Micromanagement in the é-mi^dBa-ú: Notes on the Organization of Labor at Early Dynastic Lagash», dans T. ABUSH, C. NOYES, W.W. HALLO, et I. WINTER (éds), *Historiography in the Cuneiform World, Proceedings of the XLV^e Rencontre Assyriologique Internationale*, Bethesda, p. 313-328.
- MARGUERON J.-Cl. 1982, *Recherches sur les palais mésopotamiens de l'âge du Bronze*, BAH 107, Paris.
- MATTHEWS R. et W. MATTHEWS 2017, «A Palace for the King of Ereš? Evidence from the Early Dynastic City of Abu Salabikh, South Iraq», dans Y. HEFFRON, A. STONE et M. WORTHINGTON (éds), *At the Dawn of History. Ancient Near Eastern Studies in Honour of J.N. Postgate*, Winona Lake IN, p. 363-371.
- MICHALOWSKI P. 2011, *The Correspondence of the Kings of Ur*, Mesopotamian Civilizations 15. Winona Lake IN.
- MICHALOWSKI P. 2013, «The Third Dynasty of Ur and the Limits of State Power in Early Mesopotamia», dans S.J. GARFINKLE et M. MOLINA (éds), *From the 21st Century B.C. to the 21st Century A.D.: Proceedings of the International Conference on Sumerian Studies Held in Madrid 22–24 July 2010*, (éds), Winona Lake IN, p. 169-206.

- OWEN D.I. (dir.) 2013, *Cuneiform Texts Primarily from Iri-Sagrig/Al-Šarraki and the History of the Ur III Period*, Nisaba 15, Bethesda MD.
- OWEN D.I. et A. KLEINERMAN 2009, *Analytical Concordance to the Garšana Archives*, CUSAS 4, Bethesda MD.
- PARROT A. 1948, *Tello. Vingt campagnes de fouilles (1877-1933)*, Paris.
- POMPONIO F. et G. VISICATO 1994, *Early Dynastic Tablets of Šuruppak*, Naples.
- POSTGATE J.N. 2004, «Palast. A. V Mittel- und Neuassyrisch», *Reallexikon der Assyriologie* 10, p.212-226.
- POWELL M. 1987-1993, «Masse und Gewichte», *Reallexikon der Assyriologie* 7, p.457-517.
- PRENTICE R. 2010, *The Exchange of Goods and Services in Pre-Sargonic Lagash*, AOAT 368, Münster.
- PRUSS A. et W. SALLABERGER 2015, «Home and Work in Early Bronze Age Mesopotamia: “Ration Lists” and “Private Houses” at Tell Beydar/Nadaba», dans P. STEINKELLER et M. HUDSON (éds), *Labor in the Ancient World: A Colloquium held at Hirschbach (Saxony), April 2005*, Dresde, p.69-136.
- REICHEL C. 2008, «The King is Dead, Long Live The King: The Last Days of The Šu-Sîn Cult at Ešnunna and its Aftermath», dans N. BRISCH (éd.), *Religion and Power. Divine Kingship in the Ancient World and Beyond*, Mesopotamian Civilizations 4, Chicago, p.133-157.
- REY S. 2016, *For the Gods of Girsu. City-State Formation in Ancient Sumer*, Oxford.
- ROSENGARTEN Y. 1960a, *Le concept sumérien de consommation dans la vie économique et religieuse*, Paris.
- ROSENGARTEN Y. 1960b, *Le régime des offrandes dans la société sumérienne*, Paris.
- ROSS J.C. 1999, *The Golden Ruler. Precious Metals and Political Development in the Third Millennium B.C. Near East*, Thèse, Berkeley.
- RUBIO G. 2017, «Sumerian Temples and Arabian Horses: On Sumerian *e₂-gal*», dans L. FELIU, F. KARAHASHI, G. RUBIO (éds), *The First Ninety Years. A Sumerian Celebration in Honor of Miguel Civil*, Studies in Ancient Near Eastern Records 12, Boston et Berlin, p.284-299.
- SALLABERGER W. 1993, *Der kultische Kalender der Ur III-Zeit*, Untersuchungen zur Assyriologie und Vorderasiatischen Archäologie 7/1 et 2, Berlin.
- SALLABERGER W. 2003-2005, «Palast. A. I. Mesopotamien im dritten Jahrtausend», *Reallexikon der Assyriologie* 10, p.200-204.
- SALLABERGER W. 2005, «The Sumerian Verb na de₅(-g)», dans Y. SEFATI, P. ARTZI, C. COHEN, B.L. EICHLER, et V.A. HUROWITZ (éds), *An Experienced Scribe who neglects Nothing. Ancient Near Eastern Studies in Honor of Jacob Klein*, Bethesda, p.229-253.
- SALLABERGER W. et I. SCHRACKAMP 2015, «Part I. Philological Data for a Historical Chronology of Mesopotamia in the 3rd Millennium», dans W. SALLABERGER et I. SCHRACKAMP (éds), *ARCANE III. History and Philology*, Turnhout, p.1-136.
- DE SARZEC E. et L. HEUZEY 1884-1912, *Découvertes en Chaldée par Ernest de Sarzec, ouvrage accompagné de planches, publié par les soins de Léon Heuzey, avec le concours de Arthur Amiaud et François Thureau-Dangin pour la partie épigraphique. Premier volume : Texte 1884-1912. Second volume : Partie épigraphique et planches 1888-1912*, Paris.

- SCHLOEN J.D. 2001, *The House of the Father as Fact and Symbol: Patrimonialism in Ugarit and the Ancient Near East*. Studies in the Archaeology and History of the Levant, 2, Winona Lake IN.
- SCHRACKAMP I. 2010, *Krieger und Waffen im frühen Mesopotamien. Organisation und Bewaffnung des Militärs in frühdynastischer und sargonischer Zeit*. Thèse, Marburg.
- SCHRACKAMP I. 2013, «Die „Sumerische Tempelstadt“ heute. Die sozioökonomische Rolle eines Tempels in frühdynastischer Zeit», dans K. KANIUTH, A. LÖHNERT, J.L. MILLER, A. OTTO, M. ROAF et W. SALLABERGER (éds), *Tempel im Alten Orient. 7. Internationales Colloquium der Deutschen Orient-Gesellschaft, 11.-13. Oktober 2009, München, Wiesbaden*, p.445-465.
- SCHRACKAMP I. 2015a, «Urukagina und die Geschichte von Lagaš am Ende der präargonischer Zeit», dans R. DITTMANN et G. SELZ (éds), *It's a Long Way to a Historiography of the Early Dynastic Period(s)*, AVO 15, Münster, p.303-386.
- SCHRACKAMP I. 2015b, «Geographical Horizons in Presargonic and Sargonic Archives», dans W. SALLABERGER et I. SCHRACKAMP (éds), *ARCANE III. History and Philology*, Turnhout, p.197-270.
- SELZ G. 1989, *Die altsumerischen Wirtschaftsurkunden der Eremitage zu Leningrad*, FAOS 15/1, Stuttgart.
- SELZ G. 1993, *Altsumerischen Wirtschaftsurkunden aus amerikanischen Sammlungen*, FAOS 15/2, Stuttgart.
- SELZ G. 1995a, *Untersuchungen zur Götterwelt des altsumerischen Staates von Lagaš*, Occasional Publications of the Samuel Noah Kramer Fund 13, Philadelphie.
- SELZ G. 1995b, «Maš-da-ri-a und Verwandtes. Ein Versuch über da-ri “an der Seite führen”: ein zusammengesetztes Verbum und einige nominale Ableitungen», *Acta Sumerologica* 17, p.251-274.
- SELZ G. 1999-2000, «„Wirtschaftskrise – Legitimationskrise – Staatskrise“. Zur Genese mesopotamischer Rechtsvorstellungen zwischen Planwirtschaft und Eigentumsverfassung», *Archiv für Orientforschung* 46/47, p.1-44.
- SELZ G. 2011, «Reconstructing the Old Sumerian Administrative Archives of the é-mí – é-^aba-ba₆ - Institution», dans G. BARIAMOVIC, J.L. DAHL, U.S. KOCH, W. SOMMERFELD et J. GOODNICK WESTENHOLZ (éds), *Akkade is King. A Collection of Papers By Friends and Colleagues Presented To Aage Westenholz On the Occasion of His 70th Birthday – 15th of May 2009*, Leyde, p.273-286.
- SELZ G. 2014, «Aspekte einer Sozialgeschichte der spätfrühdynastischen Zeit. Das Beispiel Lagas, oder: „The inhabited ghosts of our intellectual ancestors”», dans Z. VASBAI (éd.), *Studies in Economic and Social History of the Ancient Near East in Memory of Péter Vargyas*, Budapest, p.239-281.
- SEMINARA S. 2015, «Die Rede des Königs. Die sogenannten ‚Reformen‘ UruKAginas zwischen Politik und Theologie», dans R. DITTMANN et G. SELZ (éds), *It's a Long Way to a Historiography of the Early Dynastic Period(s)*, AVO 15, Münster, p.405-431.
- SHARLACH T.M. 2017, *An Ox of One's Own. Royal Wives and Religion at the Court of the Third Dynasty of Ur*, Studies in Ancient Near Eastern Records 18, Boston et Berlin.
- STEIBLE H. 1982a, *Die altsumerischen Bau- und Weihinschriften. Teil I. Inschriften aus 'Lagaš'*, FAOS 5/1, Wiesbaden.

- STEIBLE H. 1982b, *Die altsumerischen Bau- und Weihinschriften. Teil II. Kommentar zu den Inschriften aus 'Lagaš'.* *Inschriften außerhalb von 'Lagaš'*, FAOS 5/2, Wiesbaden.
- STEINKELLER P. 1993, «Early Political Development in Mesopotamia and the Origins of the Sargonic Empire», dans M. LIVERANI (éd.), *Akkad. The First World Empire. Structure, Ideology, Traditions*, Padoue, p. 107-112.
- STEINKELLER P. 1999a, «Land-Tenure Conditions in Third Millennium Babylonia: The Problem of Regional Variation», dans M. HUDSON et B.A. LEVINE (éds), *Urbanization and Land Ownership in the Ancient Near East*, Harvard University, Peabody Museum Bulletin 7, Cambridge MA, p. 289-331.
- STEINKELLER P. 1999b, «On Rulers, Priests and Sacred Marriage: Tracing the Evolution of Early Sumerian Kingship», dans K. WATANABE (éd.), *Priests and Officials in the Ancient Near East*, Heidelberg, p. 103-138.
- STEINKELLER P. 2007, «City and Countryside in Third-Millennium Southern Babylonia», dans E. STONE (éd.), *Settlement and Society. Essays dedicated to Robert McCormick Adams*, Chicago, p. 185-211.
- STEINKELLER P. 2013, «Corvée Labor in Ur III Times», dans S.J. GARFINKLE et M. MOLINA (éd.), *From the 21st Century B.C. to the 21st Century A.D.: Proceedings of the International Conference on Sumerian Studies Held in Madrid 22–24 July 2010*, Winona Lake IN, p. 347-424.
- STEINKELLER P. 2015, «The Employment of Labor on National Building Projects in the Ur III Period», dans P. STEINKELLER et M. HUDSON (éd.), *Labor in the Ancient World. A Colloquium Held at Hirschbach (Saxony), April 2005*, Dresde, p. 137-236.
- THUREAU-DANGIN Fr. 1903, *Recueil de tablettes chaldéennes*, Paris.
- TSOUPAROPOLOU Chr. 2013, «Killing and Skinning Animals in the Ur III Period: The Puzriš-Dagan (Drehem) Office Managing of Dead Animals and Slaughter By-products», *Altorientalische Forschungen* 40, p. 150-182.
- VAN DE MIEROOP M. 2014, «Economic Theories and the Ancient Near East», dans R. ROLLINGER et Chr. ULF (éd.), *Commerce and Monetary Systems in the Ancient World: Means of Transmission and Cultural Interaction*, Stuttgart, p. 54-64.
- VISCATO G. 1995, *The Bureaucracy of Šuruppak. Administrative Centres, Central Offices, Intermediate Structures and Hierarchies in the Economic Documentation of Fara*, ALASPAM 10, Münster.
- VISCATO G. 2000, *The Power and the Writing. The Scribes of Early Mesopotamia*, Bethesda.
- VISCATO G. et A. WESTENHOLZ 2005, «An Early Dynastic Archive from Ur Involving the Lugal», *Kaskal* 2, p. 55-78.
- WAETZOLDT H. 1972, *Untersuchungen zur neusumerischen Textilindustrie*, Studi Economici e tecnologici 1. Rome.
- WESTENHOLZ A. 1984, «The Sargonic Period», dans A. ARCHI (éd.), *Circulation of Goods in Non-palatial Context in the Ancient Near East. Proceedings of the International Conference Organized by the Istituto per gli studi Micenei ed Egeo-Anatolici*, Rome, p. 17-30.
- WESTENHOLZ A. 2002, «The Sumerian City-State», dans M.H. HANSEN (éd.), *A Comparative Study of Six City-State Cultures*, Copenhagen, p. 23-42.
- ZETTLER R.L. et W.B. HAFFORD 2015, «Ur. B. Archäologisch», *Reallexikon der Assyriologie* 14, p. 367-385.

Index

Index des noms propres

Adad-nirari I	218
Arad-Nabû	164
Artareme	166
Artaxerxes I	166-167
Artaxerxes II	166-167
Aššur-bel-kala	58, 60, 219
Aššur-dan I	71, 223, 225
Aššur-iddin	65, 228
Aššur-ketta-lêšer	226
Aššur-uballiš I	61
Bēlšunu	165-166
Bēl-uballit	163
Darius I	163
Darius II	166, 167
Eribšu	163
Etel-pî-Adad	225-226
Gubaru	166
Kandalānu	167
Marduk-eriba	166
Muballitat-Šerua	219
Nabû-bēl-ušur	163
Nabuchodonosor I	158
Nabuchodonosor II	158, 160-161 et n. 25, 162-167
Ninurta-apil-Ekur	219, 223, 225
Qibi-Aššur	228
Riš-Nergal	225-226
Šamaš-šum-ukīn	160-161, 163, 167
Šulgi	8 n. 4, 40 et n. 169, 41-43 et n. 178, 44, 46
Tiglath Phalazar	60-61, 65, 68-70, 240
Tukulti-Ninurta I	60 et n. 11, 61, 63-65, 69, 71, 217-218, 223, 228
Ur-Namma	42, 43 n. 178, 46
Urukagina	13-15, 17 n. 41, 18, 20 n. 72, 22, 24-26, 28, 33, 35 et n. 156, 36-37 et n. 162, 49

Index des toponymes

Akrotiri	181, 182 et n. 46, 183-184
Alašiya	97
Amarynthos/ <i>a-ma-ru-to</i>	205
Amurru	97
Arbail	226
Ardiya	163
Argolide	78 et n. 16, 85, 86 et n. 64, 87, 88 et n. 82, 89 et n. 84, 98 et n. 132, 99, 199-200, 238
Argos	86 n. 66, 87
Aššur	58-60, 61 n. 11, 65, 66 et n. 38, 68, 69 et n. 53, n. 54, 70-71, 217-219, 221, 223, 226, 228- 229, 235, 239
Babylone	49, 109, 117, 155-158, 159 n. 13, 161-163, 165-167, 234- 235, 237
Beyrouth	97
Borsippa	166
Byblos	97
Cnossos	73, 77 et n. 15, 79 et n. 26, 80 et n. 27-29, 82, 100 n. 134, 171, 173-175, 178-180, 183, 185, 195 n. 1, 196 n. 3-5, 197 n. 6-8, 198-200, 202 n. 25, 203 et n. 29, 204, 205 et n. 41-42, 206 et n. 48, 208-209, 210 et n. 59
Crète	78, 80, 82, 171-175, 179, 182- 184, 199, 202, 233, 238-239
Damantri	172, 181
Dilbat	166
Dilmun	162
Dimini	73 n. 1, 84, 198 n. 13
Dreheim/ Puzriš-Dagan	42, 44-46, 48, 50

Dunnu-ša-Uzibi	229	Mâri (pays de)	226
Dūr-Katlimmu (voir Tell Sheikh Hamad)		Médéon	73 n. 1, 198 n. 13
Ebir nārī	166	Médie	162
Égypte	93, 97, 162	Messénie	77-79, 199, 201, 208, 234
Élam, Élamites	31, 36, 47, 162	Midéa	85-87, 196 n. 3, 197 n. 6, n. 8, 200, 202 n. 25
Ešnunna	45 n. 185, 49	Mittani	223, 226-229
Eubée	205	Mycènes	77 et n. 13, 78 n. 16, 85, 86 et n. 64, 87 et n. 77, 88, 89 et n. 84, n. 85, 98, 99 et n. 133, 100 n. 134, 196 n. 3, 197 n. 6, n. 8, 200, 202 n. 25, 203 et n. 26, 205 et n. 41, 237, 239
Euphrate	155, 157, 234	Nichoria/ti-mi-to-a-ke-e	78, 79, 201, 202 et n. 22
Galatas Pedianos	172, 179	Ninive	64, 69 n. 53, 70, 228, 239, 240
Garšana	43, 47-48	Nippur	13 et n. 22, 26, 39 et n. 167, 43 et n. 178, 44, 45, 46, 47, 48, 235
Giricano	229	Ougarit	73, 78 n. 16, 86, 87 et n. 77, 88-89, 91-92, 95, 96 et n. 124, 97, 98 et n. 131, 99, 100 et n. 134, 238
Ĝirsu (voir Tello)		Palaikastro	174, 181
Gournia	171, 181, 183	Parsu	162
Haghia Triada	179, 181, 183, 184	Pétras	171, 173, 175, 178, 181
Haghios Vassilios	82, 99 n. 133, 196 n. 3, 197 n. 6, n. 8, 200 n. 15, 211	Phaistos	171, 173, 175, 176, 179
Hanigalbat	223, 228-229	Puzriš-Dagan (voir Drehem)	
Haradu	229	Pylos	77 et n. 15, 78 et n. 16, 79 et n. 23, 88, 99 n. 133, 100 n. 134, 195 n. 1, 196 n. 3-5, 197 et n. 6-8, 198, 200-201, 202 et n. 23, n. 25, 203 et n. 29, 204 et n. 35, 205 et n. 40-42, 206, 207 et n. 49, n. 51, 208-209, 234, 236-238
Hatti	97	Qadeš	97
Iklaina	78-79, 196 n. 3, 201, 202 n. 22, 211	Ras Ibn Hani	87, 88 n. 78, 89, 95, 97-99
Ionie	162	Ras Shamra	87, 88 n. 78, 89, 91-92, 94-99
Irisağrig	43, 47-48	Satu Qatu	222
Isin	49	Sidon	97
Kafkania	198 n. 13	Sissi	79, 82, 172, 181, 196 n. 3, 199-200
Kalamianos	86 et n. 64, 98 n. 132	Sklavokambos	183, 184
Karkemiš	97	Syrie	7 et n. 2, 87, 92 n. 92, 97, 111, 222, 224, 226, 234, 239
Kar-Tukulti-Ninurta	217, 236, 239	Šubat-Enlil	49, 239
ka-ru-to (voir Karystos)		Taidu	65 n. 36, 228
Karystos/ka-ru-to	205	Tarhuntašša	97
Khirbet ed-Diniye	229		
Kizzuwatna	97		
Kiš	7 n. 2, 8, 41		
Kutha	166		
La Canée	79, 80 et n. 30, 172, 181, 196 n. 3, 199-200		
Lagaš	8, 13, 24-26 n. 103, 29, 31, 33, 36 et n. 156, 37, 43, 50		
Larsa	49, 235		
Lydie	162		
Malia	171-172, 174 et n. 20, 175-176, 178, 180, 199		
Mari	7 et n. 2, 26, 38 et n. 165, 49-50, 109, 111, 117, 118 n. 36, 128-129, 132, 134, 136, 158, 159 n. 14, 160, 234-238		

- Țabetu (voir Tell Taban)
 Tell Ali 222
 Tell Amran ibn-Ali 155
 Tell Basmusion 222
 Tell Billa 222
 Tell Fekheriye 226, 228-229
 Tell Kasr 155, 157
 Tell Sabi Abyad 229
 Tell Sheikh Hamad / Dūr-Katlimmu 65, 222-224, 229, 239
 Tell Taban/ Țabetu 224-226
 Tello/ Ĝirsu 8, 12-13, 16 et n.36, 20, 22 n.88, 25, 26 et n.103, 28-30, 35 n.155-156, 38 et n.163, 42, 43 et n.178, 44-46, 48-51, 235-236
 Thèbes/*te-qa-de* 80, 83 et n.43-44, 88, 99 n.133, 196 n.3, 197 n.6, n.8, 200, 202 n.25, 205, 207 n.49, n.51
 Tigre 47, 217, 239
ti-mi-to-a-ke-e (voir Nichoria)
 Tirynthe 85, 86 et n.64, n.68, 87 et n.77, 89, 98, 99 et n.133, 196 n.3, 200, 202 n.25, 203 et n.26, 239
 Tummal 46-48, 50, 235
 Tyr 97, 162
 Umma 13 et n.22, 26 n.103, 27 n.115, 42-46, 48-49
 Ur 8 et n.4, 11 et n.9, 12, 26, 39-40, 41 et n.171, 43-44, 45 et n.185, 46-47, 50 et n.202, 136, 159 n.14, 235
 Uruk 9, 14, 39, 42-44, 46, 49, 117, 164, 235
 Ušnatu 97
 Waššugganni 227-228
 Zakros 171, 174-175, 181-184
- Index thématique***
 agriculture 14, 28, 32, 67, 223
 animaux 23, 24 et n.96, 26 et n.106, n.108, 27 n.115, 49
 architecture 93, 115, 119, 145, 149, 229, 233
 archive(s) 5, 7-8, 11-13, 15-16, 23, 28, 30, 33-34, 35 et n.153, 38-40, 42-43, 47, 49-50, 63, 66, 68-69, 71, 73 et n.1, 74-75, 77 et n.13, n.15, 78 et n.16, 79, 80 et n.29, 82-84, 86-87, 89, 91 et n.92, 92-96, 97 et n.124, 98, 99 et n.133, 100 n.134, 109, 111, 141, 148-151, 156-159, 160 n.15, 161 et n.22, n.26, 162, 163 et n.34, 165-167, 171, 182, 195 et n.1-2, 196, 199, 200 et n.15-16, 201, 202 et n.25, 203-205, 207 n.50, 210, 217, 218 et n.3, 219, 221-222, 225, 228, 229 et n.73, 233-234, 236-239
 armes 66, 70, 82, 151, 206, 225
 artisans, artisanat 19, 44, 145, 162, 173, 176, 178, 182, 184-185, 201-203, 206, 221, 235
 ateliers 43-44, 66, 95, 141, 143-145, 147, 149, 176, 210 n.59, 221, 224, 237
 banquets 173
 bétail 178, 221, 225
 blé 75 n.8, 77 n.11
 bovins 25, 178
 boules (voir scellés)
 bulles 237
 bureau 12, 64, 66, 75, 77 n.15, 96, 100 n.134, 114, 184, 203-204, 219
 capitale 8, 39, 41 n.171, 42-45, 57-58, 61 n.11, 62, 64-65, 66 n.38, 68, 87 et n.77, 89 n.85, 96, 97, 141, 145, 149, 151, 155, 174, 208, 217-218, 221-224, 226, 229, 235-236, 238-240
 chars 66
 chevaux 63, 70, 221
combination nodule (voir scellés)
 cours 7, 65, 91, 93, 145-146, 158, 165, 167
 cour centrale 79, 80 n.26, 172-173, 181, 221, 235
direct sealing (voir scellés)
 édifices intermédiaires 83, 99 et n.133, 111, 203, 239
 enveloppes 227, 228

- étiquettes 73, 77, 82 et n. 35, 85 n. 57, 91
 n. 92, 94, 100 n. 134, 160, 196
 et n. 4, 197-198, 204
- flat-based nodule* (voir scellés)
- gouverneur 12, 24-25, 26 n. 103, 30, 43-44,
 45 n. 185, 50-51, 57, 64-65, 67,
 91 n. 92, 165-166, 217 et n. 1,
 224, 229
- hiéroglyphique crétois 176, 178 et n. 40
- Hittites 63, 92 n. 92, 96 n. 124, 97, 234
- huile 39, 75 n. 8, 77 n. 11, 78 n. 16,
 161, 162, 181
- intendant 15, 37 n. 160, 163, 218, 219,
 221
- irregular string nodule* (voir scellés)
- irrigation 174
- ivoire 73 n. 1, 75, 219, 225
- laine 15, 24-25, 26 n. 103, 39, 66, 84
 n. 49, 178, 206, 210 n. 59, 225
- lettres 31 et n. 142, 36, 42 et n. 176,
 69, 78 n. 16, 91 et n. 92, 92-93,
 95, 96 et n. 124, 97, 163, 195
 n. 2, 223, 225, 228, 236
- linéaire A 176 et n. 30, 182
- linéaire B 73 et n. 1, 75, 78, 79 et n. 24,
 80, 83-84, 98, 99 n. 133, 178,
 196 et n. 3, 197-199, 201, 202
 n. 25, 204, 234
- look-alike* (voir aussi *replica rings*) 184
 n. 51
- maison 8-9, 12-13, 29, 36 n. 156, 40-
 41, 50 n. 201, 57, 61-62, 65
 n. 31, 77, 78 n. 16, 79 n. 26, 83
 et n. 44, 85, 86 n. 66, 88, 94-95,
 96 n. 124, 97-98, 99 et n. 133,
 100 n. 134, 115, 160 n. 19, 163-
 164, 166, 176, 180-182, 202 et
 n. 25, 203 et n. 26, 221, 227-
 229, 235-236
- maison du roi 8, 61, 91, 98
- métaux 16, 27, 66
- nodulus* (voir scellés)
- orge 17 n. 42, 19, 20 n. 71, 22, 26
 n. 108, 27 et n. 114, 31, 37
 n. 160, 39, 63, 223
- ovins/moutons 15-16, 24 et n. 98, 25, 26
 et n. 103, n. 108, 36, 64, 77
 n. 11, 178
- palais principal 45-46
- palais secondaire 99, 239
- paléographie, scribes 11 n. 10, 22,
 23, 64, 69, 71, 74-75, 91, 95,
 97, 100 n. 134, 162-163, 184,
 201 n. 20, 204 et n. 35, 207 et
 n. 50-51, 208 et n. 55, 209 et
 n. 56-58, 210 n. 59
- pendule (voir scellés)
- pressoir 179, 181
- province 43, 44, 62, 64-65, 66 n. 38, 68,
 166, 208, 217 et n. 1, 221, 229-
 230
- redistribution 229
- regular string nodule* (voir scellés)
- replica rings* (voir aussi *look-alike*) 183
- résidence 5, 7-9, 35 et n. 156, 40, 41
 n. 171, 42, 44, 45 et n. 185, 46,
 48-50, 57, 60 et n. 11, 65, 68,
 91, 93-94, 96, 117, 128, 158,
 163-164, 167, 171, 173, 179,
 181-182, 185, 219, 229, 235,
 238-239
- Room of the Chariot Tablets* 73, 80 et n. 29,
 100 n. 134, 210 n. 59
- Room of the Column Bases* 80
- rondelles (voir scellés)
- salle du trône 7, 60, 71,
 95, 114, 117, 118 et n. 36, 122,
 125-126, 128-129, 131, 132,
 134-136, 158, 159, 165, 235
- sceaux 73 n. 1, 76, 77 n. 10, 94, 100
 n. 134, 115, 160, 163, 176, 178,
 181-182, 184, 196-197, 198 et
 n. 13, 205, 207 et n. 49, n. 51,
 210, 228
- scellés 73 et n. 1, 100 n. 134, 173, 176,
 178, 181, 182 et n. 46, 183-
 185, 196 et n. 3, n. 5, 198-200,
 203 n. 29, 205, 207 et n. 51,
 210, 237-238
- boules 176 n. 29, 182 n. 46
- combination nodule* 196, 198
- direct sealing* 182 n. 46, 198
- flat-based nodule* 196-197, 198 n. 11,
 202 n. 24
- irregular string nodule* 196-197, 198
 et n. 12, 205 n. 42
- nodulus* 182 n. 46, 184, 196-197

–pendule 182 n.46
 –*regular string nodule* 196 n.4, 196-197, 198 et n.12, 205, 208-209, 210 n.59
 –rondelles 176 n.29, 182 n.46, 184
 –scellés directs 176, 182 n.46, 198
 –scellés d'objets 176, 182 n.46
 –*single-hole nodule* 182 n.46
 –*stopper* 196, 198
 –*two-hole nodule* 182 n.46
 scellement 115, 134, 136, 173, 207, 223, 227-228
 scribes (voir paléographie)
single-hole nodule (voir scellés)
 stockage 23, 28-29, 66, 68, 91, 160 n.15, 161, 173, 179, 182, 184, 202, 221, 223, 225, 229, 235, 238
stopper (voir scellés)
 tablettes 11 n.9, 13, 19, 20 n.66, 21, 22 et n.85, 23-24, 25 et n.99, 26 et n.103, 28, 30, 31 et n.137, n.142, 32 et n.144, 33, 34 et n.152, 35 et n.154, 37 n.160, 38, 42 n.177, 43, 49, 51, 69-71, 73-74, 75 et n.7, 77 et n.11, 78 et n.16, 79 et n.25, 80 et n.27, n.29, 82 et n.39, 84-86, 91, 95, 99 et n.133, 100 n.134, 134, 155, 156 n.4, 158-159, 160 et n.15, 161 et n.25-26, 162-163, 165, 166 et n.51, 167, 176 et n.29, n.33, 178, 181-182, 184, 196, 197 et n.8, 200, 201 et n.19-20, 202 n.24, 203, 204 n.35, 205 et n.41-42, 206, 208 et n.55, 211, 217, 218 et n.3-4, n.6, 219, 221, 223-226, 227 et n.63, 228-229, 234, 236-238
 –format «page» 75, 77 et n.12, 100 n.134, 196-197
 –format «feuille de palmier» 75 et n.7, 77, 100 n.134, 196
two-hole nodule (voir scellés)
 temple 7, 8 et n.3, 9, 11 n.9, 12-15, 16 et n.34, n.36, 17, 19, 20 n.72, 26 n.103, 29 et n.125, n.128, 30, 33, 36, 37 et n.158, n.160, 38, 40, 41 et n.171, 42, 43, 44,

45 et n.185, 46, 48-50, 57-58, 60, 66, 68, 92, 117, 145-147, 151, 157, 164, 218 et n.6, 221, 235-236
 textes/documents administratifs 14, 16, 24-25, 31-32, 35 n.156, 63-64, 66, 69 n.53, 74-75, 91 et n.92, 92-96, 98 et n.131, 99, 150, 174-176, 181, 184-185, 195, 208, 225, 228
 tissus/textiles 16, 19, 23 et n.93, 44, 66, 160 n.15, 176, 206, 209 n.56, 210 n.59
 vases/jarres à étrier 73 n.1, 198
 villas 173, 179, 181, 184, 238
 vin 181, 202 n.25, 208, 209 et n.56

Index des mots et expressions akkadiens

aššat šarre 61
bābānū 61-62
betānū 61-62
bīt abūsāte 60, 66
bīt qīpūti 162
bīt redūti 164
bīt sekreti 163
dunnu 229
ekallu 8, 9 n.8, 57, 61, 65, 66 et n.38, 68, 98, 217
kīdānū 61, 62 et n.18
manzāz pāni 62
mārāt šarre 64
mār'ū šarre 64
mašennu rabi'u 66
muraqqiātu 64
nāmurtu 63 n.24, 64
pīhāt Bābili 166
piqittu 63
qēpu 62, 68
rab ekalle 62
rabi'ūtu 64
reš ḥameluḥḫi 58, 60
sepīru 164
sinnišati ša ekalle 61
ša reši 62-64, 68, 239
šatammu rabū 93

***Index des mots et expressions
sumériens***

É.GAL/ e ₂ -gal	7-8, 9 et n. 6, 11 et n. 11, 12, 15, 16 et n. 34, 17 et n. 39, n. 44, 20 et n. 67, n. 71, 21, 22 n. 85, n. 88, 23 et n. 94- 95, 24, 25 et n. 103, 26 n. 106, 27, 28 et n. 121, n. 123-124, 29 et n. 125, n. 127, 30 et n. 133, 32 n. 143, 35, 36 et n. 156, 37 et n. 160, 38-42, 43 et n. 178, 44-45, 47-49, 57, 58 n. 6, 61 et n. 14, 235
É.gal.lugal.šar.ra.kur.kur.ra	61
É.lugal.umun.kur.kur.ra	61
ká.dingir.ra	157

***Index des mots et expressions
ougaritiques***

<i>bt mlk</i>	98
---------------	----

***Index des mots et expressions
mycéniens***

<i>a-ma-ru-to</i> (voir Amarynthos)	
<i>a-pu-do-si</i>	205, 206 n. 43, 209 et n. 57
<i>a-pu₂ / a-pu₂-we</i>	78, 201
<i>ka-ru-to</i> (voir Karystos)	
<i>ta-ra-si-ja</i>	206 et n. 44, n. 48
<i>te-qa-de</i> (voir Thèbes)	
<i>ti-mi-to-a-ke-e</i> (voir Nichoria)	

Achévé d'imprimer
en septembre 2021
par l'imprimerie Sepec numérique
à Péronnas (France)

Dépôt légal : quatrième trimestre 2021
Imprimé en France